



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

67^e séance plénière

Jeudi 11 décembre 2008, à 10 heures
New York

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

En l'absence du Président, M. Beck (Îles Salomon), Vice-Président, assume la Présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Rapports de la Sixième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner aujourd'hui les rapports de la Sixième Commission sur les points 72 à 79, 99, 100, 119, 129, 150, 151, 153 et 156 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Sixième Commission, M. Marko Rakovec, de la Slovénie, de présenter les rapports de la Sixième Commission, dont l'Assemblée générale est saisie, en une intervention.

M. Rakovec (Slovénie), Rapporteur de la Sixième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter les rapports de la Sixième Commission sur ses travaux au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée a renvoyé à la Commission 14 questions de fonds et trois questions de procédure, organisés sous trois intitulés correspondant aux priorités de l'Organisation, à savoir « Promotion de la justice et du droit international », « Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » et Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Je propose de

présenter les rapports de la Sixième Commission sur les différents points dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sous chacun de ces trois intitulés.

Je commencerai par le premier intitulé, « Promotion de la justice et du droit international », au titre duquel la Sixième Commission a examiné huit points de l'ordre du jour et adopté 11 projets de résolution.

Le rapport sur le point 72 de l'ordre du jour, « Nationalité des personnes physiques et succession d'États », est publié sous la cote A/63/436, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 7 du rapport.

Le rapport sur le point 73 de l'ordre du jour, « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies », est publié sous la cote A/63/437, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 10 du rapport. Le projet de résolution fait fond sur la résolution de l'année dernière sur cette question, et inclut plusieurs éléments supplémentaires dont l'objectif est de renforcer la coopération internationale pour faire en sorte que les fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies assument la responsabilité pénale de leurs actes. En outre, le Secrétaire général est prié de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, sur la base

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des informations reçues des gouvernements et du Secrétariat.

Le rapport sur le point 74 de l'ordre du jour, « Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante et unième session », est publié sous la cote A/63/438. La Sixième Commission a recommandé à l'Assemblée pour adoption trois projets de résolution, qui se trouvent au paragraphe 12 du rapport. Il est recommandé à l'Assemblée d'adopter la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer, qui figure en annexe au projet de résolution III du rapport et d'autoriser la tenue d'une cérémonie pour l'ouverture à la signature le 23 septembre 2009 à Rotterdam (Pays-Bas).

Le rapport sur le point 75 de l'ordre du jour, « Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session », est publié sous la cote A/63/439, et les deux projets de résolution recommandés à l'Assemblée générale pour adoption se trouvent au paragraphe 10 du rapport. Dans l'une des résolutions, l'Assemblée prendrait note, entre autres, du projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières présenté par la Commission, dont le texte est annexé à la présente résolution.

Le rapport sur le point 76 de l'ordre du jour, « État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés », est publié sous la cote A/63/440, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 8 du rapport.

Le rapport sur le point 77 de l'ordre du jour, « Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires », est publié sous la cote A/63/441, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 7 du rapport.

Le rapport sur le point 78 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation », est publié sous la cote A/63/442, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 9 du rapport.

Enfin, le rapport sur le point 79 de l'ordre du jour, « L'état de droit aux niveaux national et international », est publié sous la cote A/63/443, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 8 du rapport. S'agissant du paragraphe 10 du projet de résolution, la Sixième Commission est parvenue à un accord énoncé au paragraphe 7 du rapport.

La Sixième Commission a adopté 11 projets de résolution sans les mettre aux voix, et j'espère que l'Assemblée générale sera en mesure de faire de même.

Je passe maintenant au deuxième intitulé, « Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». La Sixième Commission a examiné le point 99 de l'ordre du jour, « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » sous cet intitulé. Le rapport y afférent est publié sous la cote A/63/444, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 11 du rapport.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix, et j'espère que l'Assemblée générale sera en mesure de faire de même. Je voudrais faire observer que, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, elle demanderait notamment au Comité spécial créé par la résolution 51/210 de lui faire rapport pendant la présente session au cas où le projet de convention générale sur le terrorisme international serait parachevé. Comme par le passé, il est envisagé de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert à l'examen de l'Assemblée.

Dans le cadre du troisième et dernier intitulé, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions », la Sixième Commission a examiné cinq questions de fond et trois questions de procédure. Je commencerai par les questions de fond.

La Sixième Commission a examiné le point 129 de l'ordre du jour, « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ». Le rapport y afférent est publié sous la cote A/63/451, et le projet de décision recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 11 du rapport. Si l'Assemblée adoptait ce projet de décision, le Comité spécial sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, créé par sa décision 62/519 en date du 6 décembre 2007, se réunirait à nouveau du 20 au 24 avril 2009 afin de poursuivre

l'examen des aspects juridiques en suspens de la question en tenant compte des résultats des délibérations de la Cinquième et de la Sixième Commissions sur ladite question, des décisions prises antérieurement par elle-même et de celles qu'elle pourrait prendre au cours de sa soixante-troisième session avant la réunion du Comité spécial. Le Comité spécial fera rapport sur ses travaux à l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.

La Sixième Commission a également examiné le point 150 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité des relations avec le pays hôte ». Le rapport y afférent est publié sous la cote A/63/452, et le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption se trouve au paragraphe 8 du rapport.

Par ailleurs, la Sixième Commission a examiné trois demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. Elle a recommandé que l'Assemblée générale octroie le statut d'observateur aux organisations suivantes : le Centre du Sud, au titre du point 151 de l'ordre du jour; l'Université pour la paix, au titre du point 153 de l'ordre du jour; et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, au titre du point 156 de l'ordre du jour. Les rapports y afférents sont publiés sous les cotes A/63/453, A/63/455 et A/63/454 respectivement, et les projets de résolution y afférents recommandés à l'Assemblée générale pour adoption se trouvent au paragraphe 7 de chaque rapport.

Les projets de résolution et le projet de décision présentés au titre de ce groupe de points de l'ordre du jour ont également été adoptés par la Sixième Commission sans être mis aux voix, et j'espère que l'Assemblée générale sera en mesure de faire de même.

Enfin, dans le cadre de ce groupe, la Sixième Commission a examiné trois questions de procédure : le point 110, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »; le point 119, « Planification des programmes »; et le point 5, « Élection des bureaux des grandes commissions ». Le rapport relatif au point 110 de l'ordre du jour, qui contient le programme de travail provisoire de la Sixième Commission à la soixante-quatrième session, est publié sous la cote A/63/445. Le projet de décision par lequel l'Assemblée générale prendrait note du programme de travail provisoire se trouve au paragraphe 7 du rapport. Le rapport relatif au point 119 de l'ordre du jour est publié sous la cote A/63/450, et aucune recommandation n'est faite à l'Assemblée pour suite à donner. Par ailleurs, il

n'existe pas de rapport relatif au point 5 de l'ordre du jour. Conformément à la pratique antérieure, l'élection du bureau de la Sixième Commission pour la soixante-quatrième session se déroulera à une date ultérieure dans le courant de la présente session.

Le droit international continue de jouer un rôle essentiel dans la conduite des relations internationales. Il constitue le fondement sur lequel est ancrée solidement la Charte de notre Organisation. Au fil des ans, la Sixième Commission a été appelée à prêter un concours important à l'Assemblée générale dans l'évolution progressive du droit international et sa codification. Cette année, en adoptant les projets de résolution et de décision qui figurent dans les rapports que je viens de présenter, la Sixième Commission a continué d'axer ses efforts sur le renforcement du rôle de l'Organisation et la réalisation de ses objectifs dans les trois domaines prioritaires fixées par l'Assemblée générale, à savoir : promotion de la justice et du droit international; contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; et questions d'organisation, administratives et autres questions. Dans certains cas, les projets de résolution exigent des mesures spécifiques de la part des États. J'espère sincèrement que ces mesures seront prises dans les mois à venir.

Ainsi se termine ma présentation des rapports de la Sixième Commission. Je saisis cette occasion pour remercier le Président de la Sixième Commission, S. E. l'Ambassadeur Hamid Al Bayati, du brio avec lequel il a guidé les travaux de la Commission. Mes remerciements s'adressent aussi aux autres membres du Bureau : M^{me} Ana Cristina Rodríguez-Pineda, M. Scott Sheeran et M. El Hadj Lamine, pour la coopération et le soutien qu'ils m'ont apportés dans mes fonctions de Rapporteur. En outre, je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance aux membres du secrétariat de la Sixième Commission, et en particulier à M^{me} Mahnoush Arsanjani, chef de la Division de la codification, pour leurs efforts inlassables et leur très grand professionnalisme. Nous regrettons d'apprendre que M^{me} Arsanjani quitte prochainement ses fonctions. Au nom de la Sixième Commission, je lui souhaite plein succès pour l'avenir.

Enfin, je remercie et félicite sincèrement tous les représentants et collègues de leur précieuse contribution au succès des travaux de la Sixième Commission durant la présente session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Sixième Commission. Je joins ma voix à la sienne pour remercier le Président de la Commission et les autres membres du Bureau pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre aujourd'hui du rapport de la Sixième Commission dont elle est saisie.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Sixième Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous commençons à nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Sixième Commission, j'informe les représentants que nous procéderons de la même manière qu'en Sixième Commission, à moins que le Secrétariat ne soit au préalable avisé en cas contraire. J'espère, par conséquent, que nous pourrions adopter ces recommandations sans les mettre aux voix dans la mesure où elles ont été adoptées sans vote en Sixième Commission.

Point 72 de l'ordre du jour

Nationalité des personnes physiques et succession d'États

Rapport de la Sixième Commission (A/63/436)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandée par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté ce texte sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/118).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 72 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 73 de l'ordre du jour

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

Rapport de la Sixième Commission (A/63/437)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandée par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté ce texte sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/119).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 73 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 74 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante et unième session

Rapport de la Sixième Commission (A/63/438)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Sixième Commission au

paragraphe 12 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III.

Le projet de résolution I est intitulé « Rapports de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de la reprise de sa quarantième session et de sa quarante et unième session ». La Sixième Commission a adopté ce texte sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 63/120).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Guide législatif de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les opérations garanties ». La Sixième Commission a adopté ce texte sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 63/121).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer ». La Sixième Commission a adopté ce texte sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 63/122).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 74 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 75 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session

Rapport de la Sixième Commission (A/63/439)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II.

Nous examinons tout d'abord le projet de résolution I, intitulé « Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session ». La Sixième Commission a adopté ce texte sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 63/123).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Le droit des aquifères transfrontières ». La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 63/124).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 75 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 76 de l'ordre du jour

État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Rapport de la Sixième Commission (A/63/440)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/125).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui souhaite s'exprimer au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Taleb (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Mon pays souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée au titre du point 76 de l'ordre du jour, « État des Protocoles additionnels

aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés ».

Nous nous sommes ralliés au consensus sur la résolution, en dépit de nos réserves à l'égard du préambule notant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel aux Conventions relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III) adopté le 8 décembre 2005. Mon pays continue d'émettre des réserves en ce qui concerne ce Protocole qui a été adopté alors que nous adoptions des conventions relatives au droit international humanitaire. Ces réserves demeurent; elles ont été exprimées lors des négociations qui ont abouti à l'adoption du Protocole et n'ont pas été mentionnées dans le texte du Protocole.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 76 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 77 de l'ordre du jour

Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Rapport de la Sixième Commission (A/63/441)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/126).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 77 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 78 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Rapport de la Sixième Commission (A/63/442)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/127).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 78 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 79 de l'ordre du jour

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de la Sixième Commission (A/63/443)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/128).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi terminé son examen du point 79 de l'ordre du jour.

Point 99 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport de la Sixième Commission (A/63/444)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au

paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution.

Je donne d'abord la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution.

M^{me} Chandra (Inde) (*parle en anglais*) : Comme le montrent les événements récents, il ne faut pas s'abandonner à l'autosatisfaction lorsqu'il s'agit de répondre au terrorisme. Il faut que la communauté internationale envoie de toute urgence un message fort, à savoir que les actes odieux de terrorisme ne sauraient être tolérés et seront sévèrement condamnés et punis. Nous nous sommes ralliés au consensus sur ce projet de résolution. Cependant, nous nous réservons le droit de présenter une proposition au titre de ce point de l'ordre du jour à tout moment.

M. Taleb (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation se rallie au consensus sur le projet de résolution au titre du point 99 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », en dépit de nos réserves à l'égard de la présence d'une organisation militaire dans la liste des organisations figurant au vingt et unième alinéa du préambule.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/129).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 99 de l'ordre du jour.

Point 110 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Sixième Commission (A/63/445)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Programme de travail provisoire de la Sixième

Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale ». La Sixième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 110 de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Sixième Commission (A/63/450)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 119 de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Sixième Commission (A/63/451)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Sixième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Rapport de la Sixième Commission (A/63/452)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième

Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/130).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 150 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 151 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre du Sud

Rapport de la Sixième Commission (A/63/453)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/131).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 151 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 153 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Université pour la paix

Rapport de la Sixième Commission (A/63/455)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/132).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 153 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 156 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral

Rapport de la Sixième Commission (A/63/454)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Sixième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/133).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 156 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Sixième Commission dont elle était saisie. Au nom de l'Assemblée, je voudrais saisir cette occasion pour remercier S. E. M. Hamad Al Bayati, Représentant permanent de l'Iraq et Président de la Sixième Commission, les membres du Bureau et les délégués pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Point 11 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Lettre datée du 20 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/560)

Projet de résolution (A/63/L.52)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.52.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale en tant que Président du Système de certification du Processus de Kimberley pour 2008. En cette qualité, j'ai le privilège de présenter, en réponse à la demande faite par cette Assemblée au paragraphe 21

de sa résolution 62/11, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley pendant l'année.

Les diamants ont joué un rôle particulièrement important dans la création et la prolongation de conflits dans plusieurs pays, en raison de la mauvaise utilisation de la richesse générée par cette ressource. Sans parler du financement de conflits armés dévastateurs, le commerce illicite des diamants bruts a également un impact négatif sur le commerce international légitime des diamants. Les efforts en cours pour s'attaquer au problème dans la perspective du programme général de développement doivent se concentrer non seulement sur l'offre, mais également sur toutes les composantes de la filière d'offre, à savoir le traitement, le commerce et l'achat par les consommateurs.

Dans ce contexte, le Processus de Kimberley est remarquablement bien parvenu à briser le lien existant entre les conflits et le commerce illicite de diamants, protégeant ainsi la paix, les moyens de subsistance et la sécurité de millions de personnes à travers le monde. Ce succès s'est traduit par l'accroissement du commerce légitime de diamants. Aujourd'hui, les diamants apparaissent comme un vecteur de progrès économique et un moyen de faire face aux défis à relever en matière de développement dans de nombreux pays. Ces dernières années, le Processus est apparu comme un modèle pour les efforts de nombreuses parties intéressées, grâce auquel les gouvernements nationaux, l'industrie du diamant et la société civile ont collaboré avec fruit à la prévention des conflits et à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement.

L'Inde a eu le privilège de conduire le Processus de Kimberley en 2008 dans le cadre de ses efforts constants à de multiples niveaux pour améliorer sa mise en œuvre. L'ouverture du Processus est une clef de son succès. L'adhésion est ouverte sur une base non-discriminatoire à ceux qui ont la volonté et la capacité de remplir les conditions du Système. Aujourd'hui, un nombre important des pays qui exploitent les mines de diamants, qui en font le commerce ou qui en assurent le traitement qui font partie du Processus de Kimberley. Le Mexique a rejoint le Processus en 2008, et l'approbation a été donnée à la République du Congo pour la reprise du commerce de diamants bruts.

En outre, l'ouverture du Système est démontrée par le fait que presque tous les participants sont membres d'au moins un des nombreux groupes de travail du

Processus. L'attachement des participants a également été réaffirmé par leur participation aux missions d'évaluation et aux ateliers techniques créés pour améliorer les connaissances et les compétences dans ce secteur et par l'ampleur de l'aide financière accordée à d'autres participants.

En 2008, le Processus de Kimberley a contacté la République bolivarienne du Venezuela en organisant une visite de personnes désignées par le Président à la suite de l'annonce par la République bolivarienne du Venezuela, pendant la réunion intersessions de New Delhi, de quitter volontairement le Processus pendant une période de deux ans et de cesser d'établir des certificats aux fins d'exportation de ses diamants bruts. Cette visite a permis au Processus de mieux comprendre les difficultés auxquelles est confronté le pays dans le secteur du diamant. La République bolivarienne du Venezuela n'importe ni n'exporte plus de diamants bruts. Le Processus a décidé depuis de continuer à rester en contact avec la République bolivarienne du Venezuela afin d'aider et appuyer ce pays dans la mise en place de contrôles internes appropriés de l'extraction de diamants alluvionnaires, ne contredisant pas les normes minimales du Processus. La République bolivarienne du Venezuela continuera de participer au Processus, d'assister à ses réunions et de soumettre des statistiques de production pendant la période de séparation volontaire.

Ceci est encore un autre exemple de l'ouverture mutuelle inhérente au Système et atteste la volonté de la famille du Processus de Kimberley de rester unie, de s'instruire à partir des bonnes pratiques internationales et d'apporter une aide active en fonction des besoins.

La transparence est une autre caractéristique du Processus de Kimberley. Le Processus a encore fait des progrès à cet égard en publiant les données semestrielles du commerce et de la production de diamants bruts pour la période 2004-2007. Les statistiques et les rapports annuels communiqués par les participants, ainsi que les rapports des visites d'évaluation, continuent d'être les éléments clés du contrôle. Tous les participants au Système ont transmis leurs statistiques et leurs rapports annuels respectifs pour 2007, lesquels ont été analysés pour identifier les problèmes de mise en œuvre et les bonnes pratiques. Par ailleurs, l'analyse des statistiques de chaque visite d'évaluation a commencé.

Pendant l'année, le Processus de Kimberley a terminé ses travaux en cours pour mettre la dernière

main aux profils de production des diamants en Côte d'Ivoire, au gisement de diamants de Marange (Zimbabwe) et au Togo. Des protocoles de statistique ont été élaborés pour compléter ces travaux. En outre, une initiative a été lancée pour mobiliser la technologie de l'information aux fins d'améliorer la qualité des données.

Les pays participants au Processus de Kimberley producteurs de diamants provenant de l'exploitation artisanale des diamants alluvionnaires ont continué, sur les recommandations du Processus, d'assurer le suivi sur la production artisanale de diamants alluvionnaires. Pour la première fois, un tableau récapitulatif des stocks de tous ces participants a été publié. Le niveau des stocks sera actualisé tous les six mois. Par ailleurs, l'assistance technique et la formation en appui à la mise en œuvre du Processus se sont poursuivies.

En 2008, le Processus de Kimberley a encore intensifié son engagement auprès de l'Organisation des Nations Unies. Des experts du Processus ont participé à la mission de visite commune de l'Organisation des Nations Unies et du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire. À la demande de l'Organisation des Nations Unies, un expert du Processus s'est rendu au Mali pour examiner un envoi de diamants bruts saisi et a confirmé sa possible origine ivoirienne. Le Processus continuera de coopérer en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pays qui fait toujours l'objet de sanctions de l'Organisation des Nations Unies et ne fait pas commerce de diamants bruts.

Pendant sa présidence du Processus, l'Inde a veillé à renforcer le Processus, en particulier en consolidant les pratiques traditionnelles et conventions antérieures et en coordonnant les groupes de travail et les commissions du Processus pour améliorer la mise en œuvre des décisions du Processus. À cet égard, nous remercions les précédents présidents du Processus pour leurs efforts. Nous remercions également sincèrement les présidents des groupes de travail et des commissions, l'ensemble des participants au Processus, le secteur des diamants ainsi que la société civile pour leur coopération et leur appui tout au long de l'année.

En tant que Président du Processus de Kimberley, l'Inde a également l'honneur de présenter le projet de résolution A/63/L.52, intitulée « Les diamants, facteurs de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ». L'appui de

l'Organisation des Nations Unies au Processus a été un élément clef de son succès, et l'Assemblée générale adopte traditionnellement une résolution annuelle exprimant l'appui aux activités du Processus.

Tout comme les années précédentes, ce projet de résolution souligne les activités importantes entreprises par le Processus au cours de l'année. Il note également avec satisfaction la rationalisation des travaux du Processus de Kimberley, qui permettra à celui-ci de continuer à élaborer des règles et des procédures transparentes et uniformes; les directives entérinées par la réunion plénière tenue à New Delhi, qui recommandent l'adoption de mesures transitoires en cas de violation grave des normes minimales établies par le Processus de Kimberley et énumèrent des principes directeurs permettant de caractériser un cas grave de non-respect et comprennent une liste indicative des mesures de gravité ascendante. Le projet de résolution souligne également les perspectives d'évolution du Processus en reconnaissant que le secteur des diamants est un catalyseur important pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays producteurs.

Nous comptons fermement sur l'appui de toutes les délégations à l'adoption de ce projet de résolution, qui réaffirmera l'importance que l'Assemblée générale attache de manière constante aux travaux du Processus de Kimberley.

Avant de terminer, je voudrais faire deux petites corrections qui doivent être apportées au projet de résolution A/63/L.52 tel qu'il a été diffusé, afin de le rendre conforme au texte convenu lors des consultations officieuses. Au milieu du paragraphe 10, le membre de phrase « demande instamment au Processus » doit être remplacé par « a conduit à la recommandation selon laquelle le Processus ». Au paragraphe 13, le membre de phrase « la Côte d'Ivoire réunisse » doit être remplacé par « soient réunies ».

M. Loulichki (Maroc) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation du Royaume du Maroc remercie sincèrement la délégation de l'Inde, présidente du Processus de Kimberley 2008, d'avoir joué un rôle moteur durant son mandat. Le Groupe des États d'Afrique appuie pleinement le Processus de Kimberley qui, après seulement quelques années d'existence, a réussi à améliorer la transparence et l'efficacité de la réglementation du commerce des diamants bruts.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite des progrès substantiels accomplis en matière de consolidation et de renforcement du Processus de Kimberley, instrument qui se révèle un outil crucial en matière de prévention des conflits et de dissuasion. Avant la présentation à l'Assemblée générale du Processus de Kimberley en tant que résolution 55/56 du 1^{er} décembre 2000, le commerce illicite des diamants a entretenu quelques-uns des conflits les plus dévastateurs dont le continent africain ait été le témoin. Outre le financement des conflits, le commerce illicite des diamants bruts a également eu des répercussions négatives sur le commerce international légitime des diamants. Toutefois, il faut reconnaître que la mobilisation constante de la communauté internationale a permis d'importants progrès dans l'arrêt et la prévention du commerce illicite des diamants.

Le Processus de Kimberley, dont les membres représentent 99,8 % de la production mondiale de diamants, a joué un rôle majeur dans l'orientation des efforts internationaux vers l'objectif universel de rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés. À cet égard, le Processus de Kimberley est un mécanisme à la fois novateur et utile. Il aborde le problème des diamants de sang non seulement au niveau de l'extraction, mais également sous l'angle du traitement et du négoce. Son système de certification a été particulièrement efficace pour valider et réglementer la production et le négoce de diamants bruts. Il affirme la souveraineté des États dans le processus et il est animé par les efforts volontaires de ses participants.

C'est grâce au Processus de Kimberley que les diamants du sang ne représentent aujourd'hui qu'un faible pourcentage du marché mondial des diamants. Aujourd'hui les diamants du sang représentent en effet moins d'un pour cent du négoce international, alors que, dans les années 90, ce chiffre s'élevait à 15 %.

Le Système de certification du Processus de Kimberley est devenu un système complexe qui permet une plus grande transparence dans le commerce des diamants. Selon le Groupe de travail de la statistique du Processus de Kimberley, en 2006, le Système de certification a contrôlé 35,7 milliards de dollars d'exportations de diamants bruts, soit plus de 480 millions de carats. Les membres du Processus de Kimberley ont délivré 55 000 certificats.

Les diamants sont l'une des principales ressources naturelles dont nous sommes dotés sur le continent

africain. Chaque année, environ 65 % des diamants du monde, soit plus de 8,4 milliards de dollars, proviennent d'Afrique. Rien qu'en Afrique australe, l'industrie diamantaire emploie plus de 38 000 personnes et, au niveau mondial, on estime qu'environ 10 millions de personnes vivent directement ou indirectement de l'industrie diamantaire. L'économie d'un grand nombre d'États africains dépend donc de la production et du commerce des diamants. La participation active des pays africains au Processus de Kimberley et leur rôle de chef de file témoigne de leur volonté d'utiliser ces ressources pour le bien-être économique et social de leurs populations et afin de mettre en place les infrastructures essentielles pour leur développement.

À cet égard, le Groupe des États africains souhaite souligner les efforts de la République d'Angola en vue de créer, en 2006, l'Association des pays africains producteurs de diamants, dont l'objectif est de coordonner les politiques et les stratégies afin d'assurer un développement durable de l'industrie diamantaire africaine.

Il est important de renforcer les caractéristiques du Processus de Kimberley qui ont été mises en place ces huit dernières années, et qui en sont maintenant les atouts distinctifs. Citons notamment son caractère inclusif qui doit être préservé afin d'élargir le partenariat entre les pays producteurs, exportateurs et importateurs, l'industrie diamantaire et la société civile.

En moins de huit ans, le Système de certification du Processus de Kimberley a pu placer sous son contrôle l'essentiel du commerce mondial de diamants bruts et a mis en place un organisme efficace de gouvernance mondiale. Afin de préserver ces résultats et de garantir l'efficacité du Processus de Kimberley, la participation la plus large possible de la communauté internationale demeure essentielle.

Le Groupe des États africains souligne que l'assistance technique fournie par les pays donateurs est essentielle pour les participants au Processus de Kimberley, en ce sens qu'elle les aide à renforcer leurs contrôles internes et à améliorer les méthodes de collecte des données, grâce à une coopération renforcée dans le domaine des statistiques.

Il est également important, si l'on veut que le Processus de Kimberley continue d'être efficace, de mener une coopération sous-régionale visant à restreindre les mouvements transfrontières illicites des diamants en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud.

La coopération transfrontière demeure un moyen essentiel de renforcer la capacité de la coopération internationale de surveiller et de contrôler le mouvement des diamants bruts, en particulier lorsque la porosité des frontières rend ce contrôle difficile. À cet égard, le Groupe des États africains appelle à une meilleure coordination et à mettre davantage l'accent sur le lien entre les travaux du Processus de Kimberley et ceux de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique saisit cette occasion pour assurer le prochain Président du Processus de Kimberley, la Namibie, de notre bonne volonté, de notre appui et de notre coopération dans les années à venir.

M. Delacroix (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne concernant le point 11 de notre ordre du jour, « Les diamants, facteurs de conflit ».

L'Union européenne, qui participe de manière unie au Processus de Kimberley, souhaite tout d'abord rappeler l'importance qu'elle attache à ce processus, qui permet d'agir de manière transparente et coordonnée, afin d'enrayer le financement des conflits par les diamants. Il y a un an, à l'occasion de notre débat annuel sur « Les diamants, facteurs de conflits », l'Union européenne a fait rapport à l'Assemblée Générale et laissé la responsabilité de la présidence du Processus de Kimberley qu'elle assurait alors à l'Inde (*voir A/62/PV.57*). Aujourd'hui, alors que se termine cette année de présidence indienne, l'Union européenne observe avec satisfaction que le Système de certification du Processus de Kimberley a évolué en un outil unique et efficace de prévention des conflits, et a accompli des progrès significatifs en combattant le fléau des diamants comme facteurs de conflits.

La crédibilité du Système de certification du Processus de Kimberley dépend avant tout de sa mise en œuvre effective par les participants, et l'Union européenne note avec plaisir que des progrès significatifs ont été effectués dans ce domaine. La mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles sur les centres de commerce et d'industrie du diamant brut a permis au Processus de Kimberley de soutenir les efforts de pays producteurs et exportateurs visant au renforcement des contrôles. Ce redoublement des efforts a permis d'effectuer des saisies importantes de diamants illégaux, et de montrer les impacts concrets du Processus de Kimberley.

De plus, le Processus de Kimberley a lui-même été renforcé. En particulier, le lancement d'une deuxième série de missions d'évaluation a été lancé, notamment dans les pays centres de commerce et d'industrie du diamant brut que sont Israël et les Émirats arabes unis, mais également dans des pays touchés par des conflits comme la République Centrafricaine, le Libéria et la Côte d'Ivoire. L'Union européenne, en tant que présidente du Groupe de travail de la surveillance, se félicite de l'engagement continu des participants sujets aux évaluations du Processus de Kimberley. Nous sommes heureux d'annoncer que l'Union européenne, en tant que plus grande entité commerciale au monde, est totalement engagée dans cet exercice et recevra une mission d'évaluation en février 2009.

Le caractère inclusif du Processus de Kimberley s'est également accru en 2008, celui-ci réunissant 75 pays, parmi lesquels les 27 États membres de l'Union européenne. L'Union européenne, en tant que présidente du Comité de la participation, est donc fière d'avoir soutenu l'accession du Mexique en 2008 au statut de participant au Processus de Kimberley. Les décisions sur le Venezuela ont montré que le Processus de Kimberley peut maintenir le dialogue avec des pays qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley, tout en s'assurant que l'intégrité du processus n'a pas été affectée.

L'Union européenne considère le Processus de Kimberley comme un mécanisme de dialogue et de résolution technique particulièrement approprié de la question du négoce illicite des diamants bruts. Il ne lui semble donc pas dans l'intérêt des participants à ce processus que les questions traitées par celui-ci soient politisées lors de l'examen de ce point par l'Assemblée générale. Il nous semble au contraire impératif que ce processus reste indépendant et consensuel. C'est dans cet esprit de consensus que l'Union européenne a contribué de manière constructive à la réunion de New Delhi, ainsi qu'à la négociation du projet de résolution A/63/L.52, et a fait des propositions afin que ce texte puisse être adopté par consensus.

L'Union européenne considère toutefois que le projet de résolution A/63/L.52, intitulé « Les diamants, facteurs de conflits », qui va nous être présenté pour adoption, ne reflète pas fidèlement les débats qui ont eu lieu du 3 au 6 novembre 2008 à New Delhi, et ne prend pas en compte les situations de tous les pays dont la participation au Processus de Kimberley a été évoquée

lors de cette sixième réunion du Processus de Kimberley. Nous regrettons en particulier qu'il ne soit pas fait mention des défis persistants auxquels le Zimbabwe fait face dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley, alors même que les participants au Processus en avaient pris note avec préoccupation.

L'Union européenne regrette également qu'une mention plus positive n'ait pu être faite, comme il est d'usage, à l'élection des nouvelles présidence et vice-présidence du Processus de Kimberley. Pour sa part, et comme c'est l'usage chaque année, l'Union européenne se félicite que la Namibie et Israël aient été choisis pour assurer la présidence et la vice-présidence du Processus de Kimberley pour 2009.

Tout en réaffirmant notre fort appui au Processus de Kimberley et à sa prise en compte dans le cadre de l'Assemblée générale, nous avons donc tenu à exprimer ces réserves quant au processus de négociation de cette résolution. Malgré ces réserves, nous espérons que le projet de résolution qui nous est soumis pourra être adopté par consensus.

M. Alimov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie voit généralement d'un œil positif les travaux du Processus de Kimberley. Nous notons son développement dynamique et sa crédibilité internationale accrue. Nous nous félicitons de la contribution considérable apportée par l'Inde, en sa qualité de Président du Processus pour 2008, pour remplir les conditions requises par le Système de certification du Processus de Kimberley pour les diamants bruts concernant les participants qui posent un problème et les recommandations émanant de l'examen triennal du Système.

Le Processus joue un rôle important dans la réalisation des tâches définies par les décisions du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU. La Fédération de Russie appuie les efforts déployés par le Processus de Kimberley pour établir une coordination avec le Conseil de sécurité afin d'empêcher les diamants des conflits de pénétrer dans le commerce licite, et elle se félicite de l'effet positif que les contributions des organismes des Nations Unies ont eu sur le renforcement de l'efficacité du Processus.

La Fédération de Russie se félicite de l'admission du Mexique en tant que participant au Processus de Kimberley et de la complète réadmission de la République du Congo au Système de certification du Processus de Kimberley. S'il y a aujourd'hui un total de 49 participants au Processus, qui représentent

76 pays, nous ne pensons pas qu'il faille s'arrêter là. Nous soutenons les aspirations de 11 autres États à participer au Processus de Kimberley et, en principe, nous encourageons l'admission au Processus de tous les États directement ou indirectement impliqués dans l'exploitation des diamants bruts.

La Fédération de Russie salue l'adoption, à la réunion du Processus de Kimberley tenue à New Delhi, de décisions visant à retenir au sein du Processus les participants qui ont des difficultés temporaires à remplir les conditions requises par le Système de certification. Nous nous félicitons également de la volonté du Processus de fournir un appui et une assistance technique à ces participants. Comme la pratique l'a montré, les capacités du Processus permettent de surmonter effectivement les difficultés d'application des normes minimales requises par le Système.

La Fédération de Russie estime qu'il faut améliorer la base normative du Processus de Kimberley et l'adapter aux exigences relatives à son développement, et qu'il faut élaborer progressivement une base juridique pour les activités de ses groupes de travail, ses participants et ses observateurs. À cet égard, nous saluons l'adoption, lors de la réunion, de documents énonçant les règles et les critères relatifs à la sélection des candidats à la vice-présidence du Processus, à la réadmission des anciens participants au Processus et à la participation des invités du Président, ainsi qu'aux mesures temporaires de suspension de la participation au Système de certification. La Fédération de Russie, en sa qualité de Président du Comité des règles et procédures, croit qu'il est essentiel de continuer à mettre au point des règles et des normes de procédure transparentes et uniformes et d'élaborer un mécanisme de consultations et de coordination au sein du Processus du Kimberley.

Pour terminer, nous tenons à remercier l'Inde d'avoir coordonné avec compétence et efficacité les travaux sur le projet de résolution A/63/L.52 sur les diamants des conflits. En outre, nous remercions tous les partenaires qui ont adopté une démarche réfléchie et souple et ont fait montre d'une volonté de compromis. Nous saluons les accords conclus sur tous les paragraphes du projet de résolution concernant les activités de fond du Processus de Kimberley. L'adoption de ce projet de résolution par consensus devrait être à l'avenir une priorité clef des délégations.

M^{me} Mongwa (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement la délégation indienne pour la compétence avec laquelle elle a mené les affaires relatives au Processus de Kimberley durant sa présidence. Le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley, publié sous la cote A/63/560, et le projet de résolution A/63/L.52, sur les diamants, facteurs de conflits, attestent clairement l'excellente direction de l'Inde à cet égard.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique.

Ce projet de résolution est un instrument important qui repose sur la relation exceptionnelle qui existe entre l'ONU et le Processus de Kimberley, association tripartite comprenant 75 pays, l'industrie du diamant et des organisations non gouvernementales – soit 49 participants qui se sont engagés à mettre en pratique les principes et objectifs du Processus de Kimberley au travers de l'application du Système de certification dudit Processus.

Comme les membres le savent sans doute, l'objectif central du Processus de Kimberley est d'éliminer les diamants bruts illicites du commerce des diamants afin d'empêcher ces transactions illégales de favoriser les conflits armés et les activités illicites qui menacent la paix et la sécurité internationales. C'est en grande partie grâce à l'appui inébranlable de la communauté internationale, consacré par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité comme celle dont nous sommes saisis, que le Processus est en mesure d'atteindre son objectif de manière effective et avec succès.

Ce projet de résolution annuel, qui complète le Processus de Kimberley, sert à confirmer, consolider et soutenir cette relation mutuellement bénéfique. Il est aussi la preuve de notre détermination et de notre ténacité individuelles et collectives à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à contribuer à la prévention et au règlement des conflits en brisant le lien qui existe entre le commerce illicite des diamants bruts et les conflits armés.

Il est donc encourageant de noter dans le rapport intérimaire les progrès importants que continue de réaliser le Processus de Kimberley pour régler le commerce international des diamants bruts, cela afin de veiller à ce que tous les diamants bruts produits proviennent de sources légitimes. Si le rapport souligne

les difficultés relatives au non-respect par certains participants, qu'il faut examiner, et à d'autres insuffisances, il décrit dans une grande mesure l'évolution positive de la situation, à savoir une mise en œuvre renforcée des normes du Processus, une participation accrue aux mécanismes d'examen, et davantage de transparence et de précision dans les statistiques communiquées, lesquelles sont un outil de suivi clef du Processus.

Nul doute que ces étapes importantes symbolisent ce que nous pouvons accomplir lorsque les gouvernements, la société civile et le secteur privé coopèrent au plus haut degré possible. Il va donc sans dire que le Processus de Kimberley doit bénéficier de la plus large participation possible pour assurer sa bonne mise en œuvre, l'efficacité de ses activités de surveillance et le respect de ses normes. Nous nous félicitons de voir que le Processus de Kimberley continue de croître aussi bien en taille que par son champ d'action, ce qui confirme ainsi à nouveau l'importance et la pertinence de sa contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation reste persuadée que, grâce à cette initiative, nous continuerons d'atténuer les effets dévastateurs des conflits alimentés par le négoce des diamants du sang. Ainsi les populations des pays touchés n'auront plus à subir la malédiction des ressources naturelles qui ne leur a apporté que souffrances et désespoir, mais pourront au contraire jouir de ces droits de l'homme fondamentaux que sont le droit à la paix, à la sécurité et à la sûreté.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que grâce au travail précieux accompli par le Processus de Kimberley, les diamants sont aujourd'hui plus que jamais devenus une source majeure de financement du progrès social et du développement économique dans de nombreux pays, en particulier en Afrique. Nous nourrissons donc l'espoir que dans un avenir relativement proche nos débats s'axeront désormais sur le rôle des diamants dans la prévention des conflits, ou autrement dit sur la question des diamants, facteur de développement.

Ma délégation accorde une grande importance à cette question pour de multiples raisons. Les diamants sont un pilier de notre économie et, pour une très large part, ils sont à l'origine de nos avancées socioéconomiques. Il y a deux ans, notre ancien Président, Festus Mogae, a présenté le rapport du Processus de Kimberley à l'Assemblée générale, en sa

qualité de Président du Processus. Le Président Mogae avait alors déclaré cette année-là :

« Pour la population du Botswana, chaque diamant vendu signifie qu'elle a de quoi manger, que ses conditions de vie s'améliorent, qu'elle a accès à de meilleurs soins de santé et à l'eau potable et que le pays peut construire de nouvelles routes et bien plus encore. Cela veut dire, en ces temps où notre avenir est menacé par la pandémie du sida, que le Botswana distribue gratuitement des traitements antirétroviraux à tous ceux qui en ont besoin, donne de la nourriture, des vêtements et une aide à plus de 60 000 orphelins du sida et finance des programmes de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant. »

Bref, pour nous, les diamants servent au développement et ils accroissent nos chances d'atteindre tous nos objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les diamants du sang devraient continuer de susciter la sérieuse préoccupation de la communauté internationale. Il est donc impératif que cette question demeure à l'ordre du jour de l'Assemblée afin de faire en sorte que nous consolidions les avancées obtenues et que nous renforçons les pratiques optimales pour empêcher les diamants d'alimenter les conflits. Il nous appartient, en appuyant des initiatives telles que celle du Processus de Kimberley, de travailler sans relâche à la réalisation de notre objectif commun, tel qu'incarné dans les idéaux de la Charte des Nations Unies, visant à préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre.

Enfin, je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Namibie qui présidera le Processus de Kimberley en 2009 et l'assurer de la coopération, de la bienveillance et du soutien constants de ma délégation.

M^{me} Halpern (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se porter coauteur du projet de résolution sur les diamants, facteur de conflits. Les nations qui participent au Système de certification du Processus de Kimberley méritent d'être saluées pour leur détermination à réduire le nombre des diamants du sang qui parviennent sur le marché international des diamants et des pierres précieuses. L'approche multipartite au sein de laquelle les gouvernements, le secteur du diamant et les organisations de la société civile continuent de

collaborer pour atteindre cet objectif doit être encouragée pour atteindre une efficacité accrue. En unissant les forces de tous, ce partenariat multidimensionnel a la capacité de garantir que le commerce légitime des diamants contribue à réduire la pauvreté, à assurer le développement économique et à aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Avec le Système de certification du Processus de Kimberley, la communauté internationale dispose aussi d'un outil qui a fait ses preuves pour s'attaquer au lien qui existe entre le commerce des ressources naturelles et l'alimentation des conflits.

L'année 2008 a été une année marquante pour le Processus de Kimberley. Nous saluons l'esprit de direction de l'Inde, qui a présidé le Processus de Kimberley en 2008 et conduit à la mise en place de mesures transitoires en cas de non-respect et de nouvelles mesures pour encourager les pays à respecter les normes minimales du Système de certification du Processus de Kimberley. Sous la présidence indienne, le Processus de Kimberley a renforcé les actions récentes menées pour consolider les mécanismes de contrôle internes du marché des diamants dans les pays qui produisent ou transforment des diamants et dans ceux qui en font le commerce.

En 2008, nous avons accueilli avec satisfaction le Mexique comme participant au Système ainsi que la reprise du commerce des diamants bruts par la République du Congo. Nous applaudissons aux efforts continus du Libéria pour instaurer un système de surveillance interne des diamants et pour renforcer les contrôles permettant désormais aux diamants de contribuer au développement économique du pays. L'année 2008 a également été marquée par la décision prise par le Venezuela, de son propre chef, de quitter le Processus pour une durée de deux ans pendant qu'il met au point un plan d'action qui lui permettra d'appliquer les normes minimales du Système de certification du Processus de Kimberley.

Durant cette même année, le Processus de Kimberley a aussi reconnu les efforts constants faits pour contrôler les flux illicites de diamants en provenance de la Côte d'Ivoire. Mais il y a encore beaucoup à faire pour certifier que tous les diamants sont « hors conflit ». Nous voudrions encourager les pays du Processus de Kimberley à redoubler d'efforts pour intercepter les envois massifs de diamants illicites en provenance du Zimbabwe. Ces envois massifs de

diamants contribuent à aggraver à la fois les troubles politiques et la crise humanitaire dans ce pays. L'un des meilleurs moyens d'encourager la stabilité dans les pays producteurs de diamants est de renforcer les contrôles exercés dans le cadre du Système de certification du Processus de Kimberley, tout en appuyant les perspectives de développement des régions d'extraction.

Les États-Unis reconnaissent l'aide fournie par les donateurs à la mise en œuvre efficace du Processus de Kimberley et au développement du commerce dans les pays participants et les pays candidats. Nous attendons avec intérêt de travailler avec la Namibie et avec Israël, qui assumeront respectivement la présidence et la vice-présidence du Processus de Kimberley en 2009.

Les millions de vies déjà perdues, ainsi que les immenses dégâts résultat des guerres civiles alimentées par les diamants qui ont déjà eu lieu, rendent impératif de continuer d'appuyer et de promouvoir le Processus de Kimberley, afin que les diamants ne soient plus un facteur de conflits.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par exprimer toute notre gratitude à l'Inde, Président du Processus de Kimberley, pour l'excellente façon dont elle a dirigé les travaux du Processus. Nous tenons également à saluer l'accession de la Namibie à la présidence du Processus pour 2009 et nous nous déclarons prêts à coopérer pleinement avec la Namibie pour que sa présidence soit couronnée de succès.

Le Système de certification du Processus de Kimberley existe depuis cinq ans. La campagne visant à mettre un terme à la circulation des diamants provenant de zones de conflit a été, dans l'ensemble, une réussite, même s'il reste encore certains défis à relever pour les pays africains qui produisent des diamants alluviaux de manière artisanale, en particulier pour les pays qui sortent d'un conflit et dont la situation après le conflit doit continuer de mériter toute notre attention jusqu'à ce qu'ils consolident leurs processus de réconciliation et de démocratisation.

Les gouvernements africains restent attachés aux objectifs qui ont conduit à la création du Système de certification du Processus de Kimberley, à savoir interrompre le flux de diamants bruts dont se servent les rebelles pour financer les conflits armés dans le but de renverser des gouvernements légitimes. Cet engagement de leur part a contribué sensiblement à la

promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales. La protection de l'industrie de production de diamants alluviaux, dont dépendent plusieurs pays pour la mise en œuvre de programmes de développement économique et social durable, restera l'une de nos plus grandes priorités.

L'Angola est l'un des 75 pays représentés actuellement au sein du Processus de Kimberley. Il a participé aux différents groupes de travail qui composent ce processus, et en particulier en tant que Président du Groupe de travail sur l'exploitation artisanale des gisements alluviaux de diamants. Dans ce contexte, l'Angola a encouragé les pays africains qui produisent des diamants alluviaux de manière artisanale à constamment améliorer leurs contrôles internes grâce aux recommandations faites lors de la Déclaration de Moscou de 2005 sur les mécanismes de contrôle internes concernant ce mode de production de diamants.

Cette année, le Gouvernement angolais a invité l'organisation non gouvernementale Partnership Africa Canada et l'initiative intitulée « Des diamants pour le développement », par l'entremise de notre ministère de la géologie et des mines, à travailler avec les instances nationales qui participent au Processus de Kimberley en Angola dans le but de stimuler une action coordonnée consacrée à la normalisation des activités d'extraction alluviale artisanale. Plusieurs séminaires ont été organisés avec la participation d'organisations non gouvernementales locales avec, pour thèmes, les petites exploitations minières et les droits de l'homme et les relations entre la société dans son ensemble et les petites activités artisanales d'exploitation minière.

La situation politique et militaire en République démocratique du Congo est un grave sujet de préoccupation, car ce pays est l'un des principaux producteurs africains de diamants, avec plus de 80 % de sa production nationale provenant de petites exploitations alluviales artisanales. Des efforts au niveau régional, en particulier dans la région des Grands Lacs et au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, grâce à l'ONU, doivent empêcher cette guerre de s'étendre, car cela pourrait mettre en péril les réalisations de ce pays dans le cadre du Processus de Kimberley.

Nous espérons également que les élections en Côte d'Ivoire déboucheront sur la conclusion du processus de réconciliation et que ce pays pourra une fois de plus exploiter ses diamants légalement afin qu'ils puissent servir à la reconstruction de l'économie.

L'Angola continuera à fournir les moyens nécessaires au Groupe de travail sur la production alluviale afin que ce groupe puisse s'acquitter de ses obligations, tout en pouvant compter sur la solidarité des organisations internationales et de la société civile dans la recherche de solutions de rechange qui permettront d'améliorer les contrôles internes dans les pays producteurs de diamants. Le Gouvernement de la République d'Angola restera attaché au renforcement des activités de l'Association des pays africains producteurs de diamants et organisera le Sommet mondial des diamants, qui aura lieu à Luanda en novembre 2009 et aura pour thème central « La réputation des diamants ».

Ce sommet, qui aura lieu pour la première fois en Angola, cherchera à réunir les membres de l'Association des pays producteurs de diamants, des grandes entreprises et des spécialistes de cette industrie pour qu'ils mènent des débats autour du concept « Diamants : un produit qui suscite de nombreuses émotions ». Le Sommet fournira également une tribune transparente pour un dialogue interactif sur les aspects humains et techniques des activités d'extraction de diamants de par le monde.

L'Angola a participé régulièrement au Processus de Kimberley et a été l'un des pionniers lors de son lancement, car il avait souffert des conséquences d'une guerre dans laquelle les diamants avaient été utilisés en tant que source principale de financement. Le lancement et l'application efficace du Processus de Kimberley ont grandement contribué à mettre un terme au conflit armé en Angola. Je tiens donc à saisir cette occasion une fois de plus pour dire que mon pays est prêt à travailler avec tous les acteurs pertinents, en particulier les autres membres du Processus de Kimberley, les pays qui produisent et importent des diamants, les compagnies diamantaires et les organisations non gouvernementales afin de lutter contre ce fléau.

Pour terminer, j'exhorte les gouvernements des pays africains producteurs de diamants, en particulier ceux qui ont une production alluviale et artisanale à petite échelle, à porter une attention particulière à leurs plans nationaux de développement minier et à leurs contrôles internes afin d'éliminer les entrées et les sorties de diamants qui ne sont pas en conformité avec leurs législations nationales et avec les normes du Processus de Kimberley. À cet égard, la lutte contre le trafic de diamants, en particulier le trafic transnational, doit être une initiative de caractère permanent non

seulement de la part de tous les pays touchés, mais également de l'ensemble de la communauté internationale grâce à une coopération bilatérale, régionale ou sous-régionale afin d'éliminer ce fléau.

Nous remercions grandement l'Inde pour sa direction éclairée du Processus de Kimberley au cours de sa présidence qui vient de s'achever et nous souhaitons féliciter de nouveau la Namibie pour son élection à la présidence du Processus pour 2009.

M^{me} Ithete (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Maroc au nom du Groupe africain.

Ma délégation est heureuse d'appuyer le projet de résolution A/63/L.52 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les diamants, facteur de conflits ». En abordant ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale prend acte une nouvelle fois du fait que le commerce des diamants du sang reste un facteur déterminant de la persistance des conflits dans bien des parties du monde. L'Assemblée générale dit également clairement que les diamants propres peuvent contribuer à la prospérité et au développement dans nombre de nos pays.

En effet, pour de nombreux pays producteurs de diamants, notamment en Afrique, l'extraction des diamants est l'un des secteurs qui contribuent le plus à l'économie, ce qui en fait une source importante de recettes d'exportation et lui confère un rôle de catalyseur dans la dépaupérisation et la prestation des services sociaux de base tels que les soins de santé, l'éducation et la construction d'infrastructures indispensables, comme les maisons, les écoles, les hôpitaux et les routes.

Pour ce qui la concerne, la Namibie doit ses propres progrès en matière de développement à l'exploitation des ressources minérales, en particulier des diamants, qui représentent plus de 40 % de l'ensemble de nos recettes d'exportation, 10 % de notre produit national brut et 7 % des recettes de l'État. Au cours de l'année dernière seulement, la Namibie a produit des diamants d'une valeur d'environ 4,6 milliards de dollars namibiens.

La Namibie attache donc une grande importance au Processus de Kimberley. Nous estimons que le Système de certification du Processus de Kimberley n'établit pas seulement des critères dans le processus de réglementation, mais qu'il garantit également la transparence dans la commercialisation de nos

diamants et offre un cadre de coopération intéressant entre les participants au Processus de Kimberley.

En tant que participant au Processus de Kimberley, la Namibie a mis en place un système réglementaire robuste et complet afin de protéger l'intégrité de son industrie du diamant contre les diamants du sang. En outre, un certain nombre d'organismes publics, notamment le Service d'inspection du secteur des diamants du Ministère des mines et de l'énergie et l'Unité des ressources protégées de la police namibienne, ont été créés avec pour mandat spécifique de protéger nos diamants contre la contrebande et d'autres activités illicites. De cette façon, la Namibie contribue aux efforts menés au plan international pour réduire les flux de diamants du sang et pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, ma délégation tient à remercier l'Inde de son dynamisme à la présidence du Processus de Kimberley cette année. En sa qualité de Président en exercice entrant, la Namibie espère qu'une coopération étroite sera établie au cours de la prochaine année.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire aujourd'hui cette déclaration au nom des délégations du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande – CANZ.

Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Inde pour son mandat fructueux à la présidence du Processus de Kimberley au cours de la dernière année. En effet, sous la présidence indienne, des améliorations importantes ont été apportées au Processus, y compris l'adoption de mesures provisoires face à des violations graves au régime de certification. Cela comprend aussi une rationalisation du travail accompli dans le cadre du Processus, notamment par la mise en place de règles et de procédures transparentes. De même, je souhaite accueillir chaleureusement le Mexique en qualité de quarante-neuvième participant au régime de certification du Processus de Kimberley.

Je souhaite également saisir cette occasion pour saluer la prochaine présidence namibienne du Processus de Kimberley. Dans la foulée, il convient de féliciter Israël pour avoir été choisi à la vice-présidence pour 2009. Nous sommes impatients d'œuvrer, de concert avec ces délégations, à la poursuite de la mise en œuvre du régime de certification du Processus de Kimberley l'année prochaine.

Les délégations du CANZ demeurent pleinement attachées au Processus de Kimberley, qui continue de

favoriser la responsabilisation, la transparence et une gouvernance effective du commerce des diamants bruts. Le Processus s'avère également extrêmement efficace pour empêcher la vente des diamants de la guerre sur les marchés légitimes.

Les délégations du CANZ se félicitent des améliorations que le Ghana continue d'apporter à ses mécanismes internes de contrôle des diamants bruts. Nous saluons, tout particulièrement, la manière constructive et transparente avec laquelle ce pays participe au Processus de Kimberley. À cet égard, nous tenons à exprimer notre admiration pour la détermination qu'il manifeste pour achever les changements nécessaires à ces mécanismes. Les délégations du CANZ sont conscientes que, ce faisant, le Ghana apporte une contribution importante aux efforts visant à empêcher que des diamants illicites soient vendus sur les marchés légitimes. En ce sens, ce pays fait figure de modèle.

Le Canada se réjouit également des projets du Gouvernement ivoirien visant à rétablir son contrôle sur les régions diamantifères de son pays et se félicite à l'avance de la levée des sanctions relatives aux diamants bruts à l'endroit de la Côte d'Ivoire, dès que les circonstances le permettront. Cette année, le Processus de Kimberley et l'ONU ont participé à une mission conjointe dans ce pays. Le Canada appelle de ses vœux la poursuite de cette collaboration entre le Processus de Kimberley et l'ONU en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Les délégations du CANZ notent avec satisfaction qu'une entente a été conclue sur le statut du Venezuela au sein du Processus de Kimberley. Nous préconisons la poursuite du dialogue avec le Venezuela dans le cadre du Processus, de façon à ce que celui-ci puisse respecter les normes minimales prévues au titre du régime de certification.

Malgré ces avancées, des préoccupations subsistent. Des informations récentes, émanant de nombreuses sources, font état de l'extraction illicite des diamants bruts au Zimbabwe. Les délégations du CANZ appellent l'attention sur le risque que ces exportations soient préjudiciables aux marchés diamantifères internationaux, qu'ils soient placés ou non sous le contrôle du Processus de Kimberley. Les délégations du CANZ plaident pour que les participants au Processus redoublent de vigilance au regard du respect des normes minimales, étant entendu

que la lutte contre le flux illicite des diamants constitue une responsabilité commune.

Les délégations du CANZ sont conscientes du rôle précieux des observateurs non gouvernementaux dans la surveillance du respect des normes minimales prévues au titre du Processus de Kimberley. À cet égard, elles constatent avec satisfaction que le nombre d'organisations de la société civile qui participent au Processus continue d'augmenter. Cela vaut tout particulièrement pour des organisations du sud de la planète. Nous saluons la contribution importante de ces organisations à la crédibilité et à la transparence du Processus, et nous invitons tous les participants à continuer leur collaboration constructive avec celles-ci.

(l'orateur poursuit en français)

Le Processus de Kimberley s'avère extrêmement utile pour rompre le lien entre les diamants bruts et les conflits armés. À ce titre, il est le témoignage vivant de ce que permet d'accomplir un partenariat honnête entre nos gouvernements, l'ONU, la société civile et le secteur privé. Le Processus continuera d'être un outil important à la poursuite des efforts actuels visant à prévenir les conflits. Qu'à cela ne tienne, il est évident que la communauté internationale doit encore s'acquitter d'une lourde tâche en ce domaine.

À l'heure où nous célébrons le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il convient de rappeler que le Processus de Kimberley a été mis sur pied pour que les diamants ne servent plus à alimenter les conflits ni les violations des droits humains. Certes, le Processus de Kimberley vise à mettre fin au commerce des diamants de la guerre utilisés par les groupes rebelles. Toutefois, il est essentiel que la communauté internationale surveille, avec vigilance, les violations des droits de l'homme imputables à la production et au commerce des diamants en général. Dans le même élan, les pays doivent s'attacher ensemble à mettre fin à ces pratiques. Il ne faut pas que des diamants liés à des violations des droits de l'homme se retrouvent sur le marché international du diamant et mettent ainsi en péril une industrie d'une grande importance pour bon nombre de nos économies.

Enfin, nous nous réjouissons d'avance à l'idée de renforcer et d'approfondir la mise en œuvre et l'application du régime de certification au cours des prochains mois.

M^{me} Meirav Eilon Shahar (Israël) *(parle en anglais)*: Israël remercie l'Inde d'avoir assuré la direction du Processus de Kimberley pendant l'année écoulée.

Plus de 60 ans après que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies eurent déclaré que la communauté internationale a l'obligation d'épargner aux générations suivantes le fléau de la guerre, les conflits et la violence sont devenus plus complexes et multidimensionnels. Dans nos efforts constants pour neutraliser les conflits de plus en plus multiformes, nous devons continuer à faire face aux ressources et au financement qui alimentent cette violence. Nos efforts pour éradiquer les diamants du sang se poursuivent. Nous avons connu quelques succès notables, mais il reste plus à accomplir.

Israël est fier d'avoir été le premier pays à adopter le Processus de Kimberley. Nous avons émis notre tout premier certificat Kimberley en 2003 et, depuis lors, avons commencé à mettre en place un vigoureux processus pour assurer que tous les diamants achetés ou vendus en Israël ou transitant par Israël ne soient pas liés au conflit.

Cette année, Israël a accueilli une délégation du Processus de Kimberley pour examiner la conformité d'Israël avec tous les mécanismes pertinents du Processus de Kimberley. À la fin de cette visite, le chef de la délégation a noté l'attachement d'Israël aux principes du Processus de Kimberley et a ajouté que le système d'inspections ponctuelles et l'organisation d'ensemble mis en place par Israël étaient « dignes d'être suivis par les autres pays du Processus de Kimberley ».

Israël souhaite remercier la sixième réunion plénière du Système de certification du Processus de Kimberley qui s'est récemment réunie à New Delhi et qui a élu Israël à la fonction de vice-président du Processus de Kimberley. Nous saluons le choix de la Namibie pour la présidence du Processus et nous réjouissons de collaborer avec elle. Dans un esprit de coopération et de collaboration mutuelles, l'objectif d'Israël est de renforcer le Processus de Kimberley et d'améliorer son efficacité, notamment à l'égard des pays défaillants.

Israël continue d'appuyer toutes les sanctions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives aux diamants des conflits, puisque ces efforts, combinés avec ceux des États du Processus de Kimberley, aident à réduire le nombre de diamants des

conflits qui entrent dans le commerce mondial des diamants. La communauté internationale doit mener une action conjointe à cet égard. Nous devons nous assurer que les diamants ne sont pas utilisés pour alimenter les conflits.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter l'Assemblée en vue de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution publié sous la cote A/60/L.59 tel que corrigé oralement. À cet égard, puisque le projet de résolution n'a été distribué que ce matin, il faudra déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui dispose :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Sauf objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.52, intitulé « Les diamants, facteurs de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, j'annonce que, depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arménie, Australie, Botswana, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Ukraine.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution tel que corrigé oralement?

Le projet de résolution A/63/L.52, tel que corrigé oralement, est adopté (résolution 63/134).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les

explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Meirav Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Pour commencer, nous souhaitons remercier vivement la délégation de l'Inde d'avoir assuré son rôle de direction et pour la manière dont elle a conduit les délibérations extrêmement constructives sur la résolution que nous venons d'adopter. Israël appuie pleinement le Processus de Kimberley auquel il est très attaché. En réalité, Israël, ainsi que je l'ai indiqué il y a quelques instants, a été le premier pays à adopter le Processus de Kimberley. Il est toutefois regrettable que nous n'ayons pas été en mesure de nous porter coauteur de la résolution aujourd'hui.

Nous avons été témoin d'un acte troublant et provocateur de politisation. La pratique établie veut que, s'agissant de résolutions sur ce point, l'on salue le choix du président et du vice-président du Système de certification du Processus de Kimberley, et nous ne voyons aucune raison de dévier de cette pratique établie. En raison de la conception du monde de plusieurs pays – la Jamahiriya arabe libyenne, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran – cette pratique a été modifiée. C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas porté coauteur de ladite résolution.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale vient tout juste d'adopter une résolution intitulée « Les diamants, facteurs de conflit : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ». Pour nous, le principal objectif de cette résolution était d'empêcher que le commerce illicite de diamants contribue à l'escalade des conflits dans les pays producteurs de diamants, sur la base des principes du Processus de Kimberley, et d'empêcher l'exploitation illicite des ressources naturelles des populations, notamment au moyen d'activités transnationales qui privent ces pays de leur richesse naturelle.

À cet égard, notre délégation s'est associée au consensus afin d'exprimer sa gratitude à l'égard du Processus de Kimberley pour le rôle majeur qu'il a joué au cours de l'année qui vient de s'écouler dans le cadre de la mise œuvre de ses objectifs, et surtout pour cette raison. Afin d'appuyer les efforts de nos frères sur le continent africain visant à combattre le commerce

illicite des diamants, nous avons décidé de ne pas insister sur la mise aux voix de l'ensemble du projet de résolution, et de nous limiter à exprimer nos réserves quant au contenu du paragraphe 20 de la résolution. Nous pensons effectivement que le fait d'avoir choisi Israël pour assumer la vice-présidence du Processus de Kimberley en 2009 va à l'encontre du noble objectif que j'ai mentionné au début de mon intervention.

Il est bien connu que la plupart des négociants de diamants israéliens, qui sont officiers de réserve de l'armée israélienne, exploitent le commerce de diamants en Afrique et ailleurs pour effectuer des transactions destructrices, vendre des armes, fomenter des troubles internes dans certains États, financer des conflits armés et recruter des enfants pour combattre dans ces conflits. Tout ceci contribue à alimenter et à intensifier les conflits et à porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 11 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Rapport du Secrétaire général (A/63/525)

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole en sa qualité de président de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, au nom des 24 membres de la Zone : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, Saô Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Uruguay.

Je souhaite souligner que la contribution de l'Angola mentionnée dans la Partie II du rapport A/63/525 a été faite au nom des 24 membres de la Zone à la suite d'une décision de son Comité permanent et qu'elle correspond à notre position commune dans cet effort collectif.

Monsieur le Président, pour commencer je voudrais redire notre satisfaction au regard de la

manière dont vous avez conduit les travaux de l'Assemblée ce matin. Ma délégation remercie également le Secrétaire général pour la présentation de son rapport, ainsi que pour le suivi de la mise en œuvre de la résolution 41/11, qui porte sur la Zone.

Les membres de la Zone sont particulièrement reconnaissants envers la délégation de la Colombie, le Département de l'information, le Bureau des affaires juridique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour leurs contributions à ce rapport et leur intérêt pour les questions relatives à la Zone.

Le rapport dont est saisie aujourd'hui l'Assemblée générale est, en soi, éloquent quant à la manière dont la zone effectue des changements qualitatifs importants, progressifs mais constants, en créant les conditions de base pour rendre pleinement opérationnel un mécanisme pour la coopération Sud-Sud, auquel un large éventail de partenaires peut participer. Nous nous réjouissons tout particulièrement de voir que ces changements sont remarqués et pris en compte par nos partenaires, dans la mesure où les réponses d'un certain nombre d'organismes mentionnés dans le rapport se réfèrent clairement à la mise en œuvre du Plan d'action de Luanda et à la Déclaration finale de Luanda. En effet, l'adoption du Plan d'action de Luanda en tant que cadre d'actions concrètes a constitué un tournant pour la revitalisation de la Zone.

Nous remercions tous les partenaires pour les actions qu'ils ont menées à bien dans les différents pays de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Cependant, nous considérons qu'un échange régulier d'informations serait souhaitable concernant les activités que les partenaires ont développées dans la zone. Ces échanges pourraient être menés à bien et coordonnés par la présidence de la zone.

En ce qui nous concerne, tout en soulignant l'importance de la coopération entre nous, maximisant ainsi l'utilisation de nos capacités et de nos ressources internes, les membres de la zone n'épargneront aucun effort afin de faire en sorte que les partenaires concernés participent à la réalisation de nos objectifs, notamment en sollicitant leurs compétences afin que la tenue des réunions des groupes de travail spéciaux mentionnés au paragraphe 8 du présent rapport soit couronnée de succès.

Le Bureau des affaires juridiques a joué un rôle essentiel en ce qui concerne les réunions d'experts du droit de la mer dans deux États membres de la zone – à Brazzaville (République du Congo) en 1990 et à Montevideo (Uruguay) en 1991. Nous apprécierions que ce type d'actions coordonnées se poursuive. Un autre exemple utile serait d'utiliser la Zone en vue de remédier au problème du trafic de stupéfiants, sachant qu'elle compte parmi ses membres des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique qui bordent les côtes de l'océan Atlantique, route de transit utilisée par les trafiquants de drogue pour transporter des stupéfiants illicites.

Nous apprécions vivement les événements positifs survenus dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment dans les États membres de la Zone que sont la Sierra Leone et la Guinée-Bissau, qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. D'autres membres, comme le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire, ont par ailleurs bénéficié de l'assistance du Fonds pour la consolidation de la paix.

Les questions de la paix, de la sécurité et du développement sont liées et inséparables, et nécessitent également un environnement international approprié. Les membres de la Zone observent par conséquent avec préoccupation les événements négatifs survenus dans l'économie mondiale et la persistance des conflits. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par la situation qui règne dans certaines parties de l'Afrique, notamment en République démocratique du Congo, pays membre de la Zone. Nous espérons qu'aucun effort ne sera épargné afin de surmonter cette situation complexe, notamment en luttant contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de ce pays. En outre, nous sommes alarmés par le conflit qui sévit en Somalie et par le fléau de la piraterie qui en découle, lequel accroît la pression sur la route de l'océan Atlantique. Il convient de lutter de manière résolue contre la pratique de la piraterie et, plus important, de trouver une solution au conflit en Somalie, qui dure depuis si longtemps.

La Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud a été créé en tant que mécanisme visant à contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion des principes et des objectifs des Nations Unies, que nous appuyons pleinement. Les membres de la Zone sont par conséquent déterminés à promouvoir les nobles

objectifs de la paix, de la sécurité et du développement, droits qui devraient pouvoir être exercés par tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

M. Parlog (République de Moldova), Vice-Président, assume la Présidence.

Point 42 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement

Rapport du Secrétaire général (A/63/466)

Projet de résolution (A/63/L.51)

Le Président par intérim (*parle en français*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.51.

M. Maurer (Suisse) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, au nom du Chili et de la Suisse, le projet de résolution A/63/L.51. La Suisse et le Chili remercient le Secrétaire général de son rapport (A/63/466), ainsi que le Bureau des Nations unies pour le sport au service du développement et de la paix de son excellent travail. Le rapport passe en revue un catalogue impressionnant d'initiatives entreprises ou soutenues par des États Membres et des organismes de l'ONU. Il montre également ce qui peut être réalisé lorsque tout le monde tire à la même corde.

C'est pourquoi je voudrais souligner l'engagement et la détermination des pays qui présentent cette résolution, qui voient dans le sport un instrument efficace et constructif de promotion de la paix et du développement, mais aussi d'instauration progressive d'un climat de tolérance, de dialogue et de respect, éléments essentiels en ces temps de turbulences.

Plus de 30 États Membres se sont pour le moment portés coauteurs de ce projet de résolution, qui reste ouvert au coparrainage des Membres.

Le sport, c'est de la compétition empreinte d'honnêteté, c'est de l'excellence individuelle dans un travail d'équipe. C'est ce que le sport nous enseigne, et ceci s'applique aussi aux activités des Nations Unies. Ainsi, concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous avons franchi le mi-parcours et accusons un retard considérable. La crise financière actuelle rend encore plus difficile la mobilisation des ressources pour le développement et

la paix. Ce n'est qu'en formant une équipe soudée, au sein de laquelle chacun donne le meilleur de lui-même, que nous franchirons en vainqueurs la ligne d'arrivée en 2015.

Le sport contribue de deux façons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Premièrement, pratiqué intelligemment, le sport s'avère être un instrument efficace pour la réalisation des objectifs d'éducation, de santé, de développement et de paix. Deuxièmement, le monde du sport – avec ses athlètes, ses fédérations nationales et internationales, ses clubs, son industrie – a toujours soutenu et encouragé activement les efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il serait impardonnable de ne pas profiter pleinement de ce soutien.

Le Chili et la Suisse ont l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de résolution « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », tel que publié sous la cote A/63/L.51.

Dans son préambule, le projet de résolution évoque la multitude des programmes et initiatives figurant dans le rapport du Secrétaire général, et reconnaît le besoin d'une meilleure coordination au niveau international. Le projet de résolution souligne par ailleurs les effets bénéfiques des manifestations sportives de masse, comme les Jeux olympiques et paralympiques de 2008 de Pékin, ou encore la Coupe du monde féminine U-20 de la Fédération internationale de football association (FIFA), qui vient de se clore au Chili. Ces trois rencontres, et bien d'autres encore, sont de précieuses contributions à la promotion internationale du sport et de l'éducation physique.

Ce projet de résolution fait référence également au travail particulièrement important qu'a fourni le Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix. Ce groupe a très énergiquement promu le sport au service du développement et de la paix. Il a rassemblé 50 États, 10 institutions, programmes et fonds de l'ONU, et de nombreux organismes intergouvernementaux, fédérations sportives et organisations de la société civile. Il a proposé un cadre global favorisant une meilleure intégration du sport dans les stratégies nationales et internationales de développement des États. Il a présenté à Pékin son rapport final contenant ses recommandations à l'intention des gouvernements,

et ce rapport est à la disposition des Membres à l'extérieur de cette salle.

Nous saluons la décision du Secrétaire général d'intégrer le Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix dans le système de l'ONU, sous la houlette du Conseiller spécial. Nous estimons en effet que le Secrétariat de l'ONU est la structure la mieux à même d'endosser l'importante responsabilité de collaborer avec les États Membres à la mise en œuvre des politiques nationales de promotion du sport au service de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix.

Les autres paragraphes opérationnels de ce projet de résolution énumèrent une série de mesures visant à renforcer le sport au service du développement et de la paix, au niveau national et international. Le projet de résolution salue en particulier la décision du Secrétaire général de reconduire le mandat du Conseiller spécial et de créer un Bureau des Nations unies pour le sport au service du développement et de la paix, en tant que plate-forme d'orientation politique et de communication. Il invite tous les acteurs concernés à collaborer avec le Bureau, comme le prévoit le plan d'action publié dans le rapport A/61/373 du Secrétaire général.

Disposer d'un conseiller spécial et de son bureau n'est pas un luxe, mais une nécessité. Le Bureau a joué un rôle primordial en sensibilisant le système des Nations Unies au sport au service de la paix et du développement, en ralliant le soutien des États Membres, et en devenant une référence, un guide et une source d'inspiration pour les activités locales. Nous sommes persuadés que le Conseiller spécial et son Bureau sauront le faire et permettront d'assurer à l'échelle du système et de façon cohérente, le recours au sport au sein des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais souligner que le projet de résolution ne se borne pas à proposer la mise en place de ressources et d'infrastructures sportives; il véhicule aussi l'aspiration bien plus ambitieuse d'engendrer, ce que nous pourrions appeler « une culture globale du sport et de l'éducation physique ». Cette culture devrait être commune aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées, mais aussi aux athlètes handicapés, aux femmes et aux hommes, et aux populations des pays développés ou non, afin de contribuer à l'émergence d'un monde plus sain, moins violent et plus tolérant.

M. Chabi (Maroc) (*parle en anglais*) : Le Groupe africain a pris note avec grande satisfaction du rapport du Secrétaire général intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis » (A/63/466), soumis à la présente session de l'Assemblée générale en application de la résolution 62/271 et qui examine les progrès enregistrés aux niveaux national, régional et international pour encourager les politiques et les pratiques optimales liées au sport au service du développement et de la paix.

Les rapports successifs présentés par le Secrétaire général sur la question du sport en tant que vecteur du développement et de la paix indiquent que la communauté internationale commence à investir dans le sport afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) les plus critiques. Grâce aux partenariats entre les États Membres, l'ONU et la société civile, le sport est désormais perçu comme un instrument économique et performant du développement humain. À cet égard, le Groupe africain souhaite rendre hommage au travail remarquable du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, M. Wilfried Lemke, qui a relevé le défi de défendre et de promouvoir les efforts déployés par le système des Nations Unies pour faire du sport un outil au service du développement et de la paix en forgeant des partenariats avec les différents secteurs de la société.

Le sport en tant que concept intéresse en permanence tous les aspects de la vie humaine. En tant qu'instrument, il peut servir à promouvoir la paix, le dialogue, la réconciliation, la solidarité et la recherche de solutions pacifiques et diplomatiques aux conflits. Le sport fait également partie intégrante du développement et du bien-être humains, tant individuels que collectifs. Sa contribution au développement, au renforcement des capacités, à l'unité et au rapprochement des populations s'est manifestée à de nombreuses reprises. Par le biais de la compétition, le sport promeut des valeurs morales élevées, telles que la tolérance et le respect de l'adversaire grâce à une démarche disciplinée. À cet égard, la spécificité du sport tient à un esprit de compétition saine, qui donne à des personnes d'horizons religieux, culturels, raciaux et politiques différents l'occasion de se rencontrer et d'approfondir leur respect mutuel.

Le rapport du Secrétaire général montre comment le sport est susceptible d'avoir un impact positif sur la

réalisation des OMD et l'instauration de la paix en faisant connaître et en promouvant les valeurs de coopération et d'entente mutuelle.

Le sport peut être un instrument puissant en faveur de l'inclusion sociale, de l'intégration et de l'égalité des chances. C'est pourquoi les stratégies en matière de sport au service du développement et de la paix doivent être explicitement intégrées aux plans et politiques nationaux et internationaux de développement. Cela dit, le défi qui demeure consiste à établir une coordination effective entre les efforts du Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix, le système des Nations Unies et les organisations sportives. Ces dernières devraient élaborer des stratégies communes visant à promouvoir le principe du sport pour tous. À cet égard, certains États Membres ont mis au point des stratégies nationales fructueuses relatives au sport au service du développement et de la paix. Nous aimerions que ces pays partagent leurs expériences par le biais d'un forum comme le Groupe des Amis, qui est coprésidé par la Suisse et la Tunisie.

Le Groupe africain tient à saluer la Chine pour son organisation très réussie des XXIX^e Jeux olympiques d'été et des XIII^e Jeux paralympiques. Le succès de la Chine, premier pays en développement à avoir organisé une aussi vaste manifestation, est source de fierté pour les autres pays en développement et devrait les encourager à organiser des manifestations sportives mondiales. Nous sommes convaincus que grâce à de telles manifestations, le sport peut transcender les barrières linguistiques, politiques et religieuses, et stimuler le corps et l'esprit des athlètes qui ont le sentiment d'appartenir à la communauté mondiale.

Nous nous félicitons des partenariats et initiatives aux multiples aspects qui permettent la mobilisation des États Membres et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Nous formons l'espoir que ces partenariats se multiplieront sous la direction du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement. Si nous nous félicitons de l'intégration de ce Bureau dans le système des Nations Unies, nous demandons qu'un investissement additionnel soit affecté au Fonds d'affectation spéciale récemment créé pour appuyer les activités de ce bureau.

Le dialogue et la rencontre par le sport recèlent un immense potentiel dans le domaine de la

consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix a mené un certain nombre d'activités dans plusieurs pays africains. Nous attendons avec intérêt que les activités de ce Bureau soient renforcées plus avant.

Sur le continent africain, l'ONU doit fournir un effort particulier en faveur des partenariats visant à promouvoir le sport au service de la paix et du développement. La richesse de l'Afrique est sa jeunesse et le continent s'efforce de canaliser son énergie extraordinaire grâce à la créativité, à l'éducation et à la compréhension mutuelle. Les enfants sont l'avenir de l'humanité et le sport peut être le moyen de leur inculquer des valeurs positives et de leur proposer un avenir.

Si nous reconnaissons qu'il ne peut à lui seul régler des problèmes socioéconomiques complexes, le sport a néanmoins la capacité de promouvoir une certaine éthique parmi la jeunesse de tous nos pays. L'une des manières d'attirer les jeunes est de convier des sportifs célèbres à agir en tant que porte-parole et ambassadeurs itinérants en vue de favoriser le respect des valeurs positives du sport et la réalisation des objectifs de développement.

De par son fort pouvoir de mobilisation et son attrait, le sport est un droit de l'homme. Le Groupe des États africains demeure convaincu que le sport est une initiation à la vie qui garantit le renforcement des capacités de chaque individu au profit de la paix durable de la communauté ou du pays dans lequel il ou elle vit.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis » (A/63/466), qui fournit une évaluation complète des différents programmes et initiatives menés ces 12 derniers mois à cet égard par les États Membres, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les autres partenaires. Ce rapport présente également un compte-rendu exhaustif des importantes contributions que les Jeux de la XXIX^e Olympiade et les XIII^e Jeux paralympiques, tous deux organisés à Beijing, ont apportées à la promotion de la paix et du développement ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation chinoise tient d'ailleurs à lui exprimer ses remerciements à cet égard. Nous

nous félicitons que le Secrétaire général ait nommé M. Wilfried Lemke Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix et nous apprécions l'excellent travail qu'il a accompli depuis son entrée en fonctions.

Du 8 août au 17 septembre 2008, la Chine a eu l'honneur d'accueillir les Jeux de la XXIX^e Olympiade ainsi que les XIII^e Jeux paralympiques. C'était la première fois que la Chine accueillait les Jeux olympiques. Ensemble, le peuple chinois et les peuples de nombreux autres pays ont pu vivre les moments passionnants qui ponctuent les compétitions olympiques, découvrir la splendeur et la longue histoire de la culture chinoise, ressentir l'ouverture et l'harmonie d'une Chine moderne, se pénétrer à leur tour de l'esprit d'unité, d'amitié et de paix des Jeux olympiques ainsi que de l'esprit de respect de soi, de confiance en soi, d'indépendance et de dépassement de soi qui caractérise les Jeux paralympiques, et écrire un nouveau et superbe chapitre de l'histoire des Jeux olympiques.

Nous en remercions tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Avec leur soutien, l'Assemblée générale a adopté par consensus, à sa soixante-deuxième session, une résolution parrainée par la Chine ainsi que par 186 autres États Membres sur le respect de la Trêve olympique. Cette résolution a réaffirmé la détermination des États Membres à promouvoir la coopération et à surmonter les différences grâce au sport; a fourni des occasions précieuses d'engager le dialogue et de renforcer la confiance dans les zones de conflit; et a créé les conditions propices à la promotion du développement, de l'éducation et des soins de santé grâce au sport. Nous tenons à remercier les organisations internationales concernées ainsi que les gouvernements et les peuples du monde. Avec le soutien des membres de l'Assemblée, le relais de la torche olympique a pu s'effectuer dans 19 villes de 19 pays différents situés sur les cinq continents en dehors de la Chine, diffusant et perpétuant ainsi l'esprit olympique.

Nous tenons à remercier les dirigeants des nombreux pays et organisations internationales qui, malgré leur emploi du temps très chargé, ont pris le temps de venir en personne à Beijing pour assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques ou des Jeux paralympiques, ou qui ont soutenu les Jeux de Beijing, y ont participé ou ont encouragé les athlètes.

Nous tenons à remercier les 16 000 athlètes qui ont pris part aux Jeux olympiques et les 4 000 autres qui ont participé aux Jeux paralympiques. Défendant l'esprit olympique, ils se sont efforcés d'aller toujours plus vite et plus haut, d'être toujours plus forts. Ils ont été l'expression parfaite de la transcendance, de l'égalité et de l'intégration. Ils ont fait preuve d'une compétitivité et d'un esprit sportif exemplaires et ils ont obtenu des résultats remarquables, battant 38 records du monde, 85 records olympiques, 279 records mondiaux handisports et 339 records paralympiques.

Nous tenons à remercier les dizaines de milliers de volontaires superbes venus de Chine et du monde entier. Grâce à leur sourire et à l'excellence de leur service bénévole, ils ont permis le bon déroulement des Jeux olympiques et la poursuite d'une vie normale dans les villes d'accueil, créant un miracle dans l'histoire des Jeux olympiques et donnant un formidable élan au développement du bénévolat en Chine.

Nous tenons à remercier les nombreux travailleurs du bâtiment qui sont venus de toute la Chine. Dès 2001, lorsque la candidature de Beijing à l'organisation des Jeux olympiques a été retenue, ils ont travaillé 24 heures sur 24 avec beaucoup de zèle pour construire toute une série de magnifiques chefs-d'œuvre architecturaux, illustrés notamment par le Nid d'oiseau et le Pavillon aquatique, qui n'incarnent pas seulement les caractéristiques de notre temps mais aussi notre identité nationale. Ils ont ainsi bâti des stades, des gymnases et des villages d'athlètes d'une excellente qualité pour les Jeux olympiques de Beijing.

Les Jeux olympiques de Beijing ont donné un élan extraordinaire au développement des activités sportives populaires en Chine. Le Gouvernement chinois a mené un programme d'information et d'enseignement sur les Jeux olympiques auprès de plus de 400 millions d'adolescents. C'est de loin le plus vaste programme jamais entrepris dans l'histoire de la Chine pour diffuser et vulgariser les connaissances en matière sportive.

Les Jeux olympiques de Beijing ont été également la parfaite expression de l'intégration des buts et principes des Nations Unies aux idéaux olympiques. Afin de promouvoir et de faire connaître la Convention relative aux droits des personnes handicapées, récemment entrée en vigueur, le Gouvernement chinois a fait ériger un mémorial sur la place du village paralympique. C'est la première fois dans l'histoire des Jeux paralympiques qu'un mémorial

a été ainsi construit sur le thème d'une convention des Nations Unies. Des dirigeants chinois, ainsi que les athlètes paralympiques et les dirigeants d'organisations de défense des droits des personnes handicapées venus de 147 pays et de différentes régions du monde, ont assisté à la cérémonie d'inauguration de ce mémorial et ont tous ensemble appelé la communauté internationale à s'engager davantage en faveur de la promotion et de la protection des personnes handicapées et d'appuyer la Convention au moyen d'une action concrète.

Le sport est un moyen important d'améliorer la santé des individus ainsi que le bien-être physique et la qualité de vie de la population d'un pays. Le Gouvernement chinois attache une grande importance au sport et tient pleinement compte du rôle majeur qu'il peut jouer pour favoriser un plus grand épanouissement de la personne humaine, promouvoir le progrès économique et social et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes favorables à ce que le sport soit employé comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé et l'égalité entre les sexes, de garantir les droits des personnes handicapées et d'œuvrer en faveur de la protection de l'environnement. Le Gouvernement chinois soutient le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi que les organes pertinents pour qu'ils continuent de jouer un rôle actif dans l'intégration du sport à la coopération pour le développement dans différents domaines.

Les Jeux olympiques de Beijing ont pris fin, mais la mission consistant à faire avancer l'esprit du sport et à promouvoir la paix et le développement reste une tâche de longue haleine. Le Gouvernement chinois continuera d'intégrer le sport à ses stratégies nationales de développement socioéconomique, d'accélérer la construction d'installations et d'infrastructures sportives et d'améliorer le système d'équipements et de services de mise en forme physique afin que notre population jouisse d'une bonne santé et des bienfaits du développement dû au sport.

M^{me} Picco (Monaco) : Si le rapport du Secrétaire général soumis à notre attention (A/63/466) a pour sous-titre « consolider les acquis », le Secrétaire général a pris ces derniers mois des décisions qui vont bien au-delà de la simple consolidation d'acquis puisqu'il s'agit de faire effectivement du sport l'un des moyens de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et un facteur de consolidation de la paix.

L'Assemblée générale s'apprête à adopter un projet de résolution substantiel puisqu'elle se félicite de la décision du Secrétaire général d'intégrer sous l'autorité de son Conseiller spécial le « Groupe de travail international le sport au service du développement et de la paix » au sein du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au travail accompli par M. Adolf Ogi, premier Conseiller spécial du Secrétaire général et féliciter son successeur M. Wilfried Lemke qui sait pouvoir compter sur le soutien des autorités monégasques.

Le développement par le sport est l'un des axes des activités de coopération internationale de la Principauté de Monaco. En plus du partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour le programme « Un sport humaniste au service du développement des villes » pour la période 2008-2010, Monaco apporte son appui au centre sportif et scolaire Yeelen Olympique de Bamako au Mali qui offre à de futurs footballeurs professionnels l'occasion d'acquérir une formation académique ou professionnelle. Monaco soutient également à Madagascar un projet de construction d'un terrain de sport pour la pratique du *toreball* au profit d'une école spécialisée pour enfants aveugles.

Dans le cadre des grandes manifestations sportives, les autorités monégasques s'efforcent de mieux mettre en valeur la promotion du sport en tant que vecteur de la paix et du développement : je citerai à titre d'exemples le match de football qui oppose chaque année l'équipe monégasque à celle des pilotes de Formule 1 au profit de l'Association mondiale des amis de l'enfance de Monaco et la course-relais « No finish line » organisée par la Jeune chambre économique à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant.

Si le sport contribue au développement des individus et des communautés, il est aussi un facteur de réconciliation, de consolidation de la paix après les conflits. Le second Forum international « Peace and Sport » placé sous le parrainage de S. A. S. le Prince Albert II vient de s'achever à Monaco. L'organisation pour la paix et le sport « Peace and Sport » a été créée en Principauté par M. Joël Bouzou, médaillé olympique et champion du monde de pentathlon moderne. Soutenue par les gouvernements, les

instances de la gouvernance du sport mondial, les organisations internationales, de grandes entreprises privées internationales et les champions internationaux, Peace and Sport crée des synergies entre les différents acteurs pour mener à bien deux types d'action : l'organisation d'un forum international annuel et des projets sur zones, actions concrètes menées dans les différentes régions en crise du monde, zones sortant d'un conflit, d'extrême pauvreté ou en rupture de cohésion sociale.

Quelque 300 décideurs politiques et sportifs, représentant plus de 50 pays des cinq continents, étaient réunis pendant trois jours à Monaco pour renforcer les synergies entre l'ensemble des institutions et individus susceptibles d'agir sur le terrain pour atténuer les tensions, guérir les séquelles des conflits, voire les prévenir, grâce au sport.

Si l'éducation de la jeunesse à travers les valeurs du sport apparaît comme un élément essentiel pour changer les mentalités et favoriser l'émergence d'une culture de paix durable, il apparaît également nécessaire de mieux faire valoir auprès des décideurs politiques le fait que le sport est un levier d'intégration sociale efficace et un outil de rapprochement des communautés.

L'organisation Peace and Sport va mettre en place en 2009 un centre de ressources et un réseau d'échanges et d'information afin de renforcer la coordination des projets pour optimiser les moyens, améliorer l'efficacité des actions de terrain et les pérenniser.

Les participants au forum ont également décidé de mobiliser les organisateurs des grands événements sportifs, afin qu'ils contribuent aux actions entreprises en faveur de la paix par le sport, comme le préconise le projet de résolution. Enfin, pendant ce forum ont été décernés les « Peace and Sports Awards », en particulier le tout premier « Prix de l'image Peace and Sport de l'année », saluant la poignée de main historique entre le Président turc, M. Abdullah Gül, et le Président arménien, M. Serzh Sargsyan, le 6 septembre 2008 à Erevan, Arménie, à l'occasion du match de qualification pour la coupe du monde de football opposant les équipes turques et arméniennes mettant ainsi fin à 18 années de silence diplomatique.

Les Jeux olympiques de Beijing ont été les premiers depuis l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée sous l'égide de l'UNESCO. À cette occasion, le plus

vaste programme de tests de tous les temps a été mené avec 4 770 contrôles antidopage. Mais les Jeux ont surtout démontré depuis la fêerie de la soirée d'ouverture ce que recouvre le langage universel du sport et qu'il nous appartient de valoriser et défendre : talent, travail, droiture, intégration, discipline, fairplay, confiance, esprit d'équipe, dépassement de soi, fraternité.

M. Fluss (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important débat. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et son équipe pour leur rapport (A/63/466), ainsi que pour la référence spécifique au programme Peace Players International dans notre région.

Pour de nombreuses personnes, le sport est un simple exercice. Mais, dans un contexte mondial, le sport sert de langue commune qui peut favoriser l'amitié et l'harmonie internationales. Dans un esprit de saine compétition, des personnes venant de différents horizons, religions, cultures et races peuvent se retrouver autour d'une cause commune et dans une expérience partagée. L'expérience des compétitions sportives permet aux individus de dépasser leurs différences et nous rappelle qu'en tant qu'êtres humains, il y a beaucoup plus de choses qui nous rassemblent que de choses qui nous séparent. Une telle idée est incarnée dans des terrains de football poussiéreux aussi bien qu'au niveau de la scène olympique internationale. Comme le dit la Charte olympique, le sport et les compétitions amicales peuvent servir à créer une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.

Dans notre propre région, nous avons essayé de canaliser l'esprit sportif pour forger des relations et établir des liens entre les peuples et les cultures. Israël a un réseau actif d'organisations qui s'efforcent d'utiliser le sport comme moyen de promouvoir la paix et la coexistence.

Le Centre Peres pour la paix, organisation non gouvernementale, est l'une des organisations les plus actives promouvant la paix par les sports. La communauté internationale l'a félicité pour ses programmes pionniers, qui sont un moyen important de réunir de jeunes Israéliens et de jeune Palestiniens pour qu'ils puissent apprendre les uns des autres et développer des liens transculturels. Les écoles jumelles pour la paix et le sport du Centre Peres réunissent des Israéliens et des Palestiniens pour une formation

sportive et une formation à la compétition accompagnées d'activités d'éducation à la paix.

Cette année, les Israéliens ont retrouvé des Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza pour jouer au football et au basketball. Pour certains, cela pourrait ressembler à un événement sportif ordinaire. Mais ces parties et des programmes éducatifs additionnels permettent de transcender les divisions politiques, culturelles et religieuses.

Comme ces programmes se sont avérés utiles pour favoriser une culture de paix, ils ont étendu leur rayon d'action et leur envergure. Les participants publient maintenant un journal bilingue en hébreu et en arabe pour veiller à ce que les participants actuels et les anciens participants restent en contact avec leurs coéquipiers et se souviennent des valeurs qu'ils ont apprises ensemble.

Au niveau gouvernemental, le programme de développement international israélien, MASHAV, utilise également le sport en tant qu'outil pour le développement et la paix. Le MASHAV offre des programmes de coopération technique dans ces domaines, programmes qui se sont avérés efficaces et productifs pour promouvoir la paix et le développement. Le Gouvernement israélien reste attaché à ces programmes.

Toutes ces réussites gouvernementales et non gouvernementales doivent servir d'exemples de ce que nous pouvons réaliser par le sport. Grâce à un engagement positif, nous pouvons surmonter les divisions et trouver une solution à des problèmes qui semblaient insolubles.

Malheureusement, tous les événements sportifs ne se déroulent pas dans le même esprit positif. Bien qu'il s'agisse d'un épisode douloureux de notre histoire, il est aussi utile de se souvenir des événements des Jeux olympiques de 1972 à Munich, lorsque des hommes armés du groupe terroriste Septembre noir ont fait irruption dans le village olympique, déguisés en athlètes, et ont tué 11 athlètes, entraîneurs et arbitres israéliens. L'onde de choc de cet acte de terrorisme odieux et monstrueux est encore ressentie en Israël – et dans le monde entier, d'ailleurs – jusqu'à ce jour.

À cet égard, Israël était heureux de constater que les Jeux olympiques de cette année à Beijing étaient un exemple frappant des valeurs du sport en tant que façon idéale de stimuler le corps, l'intelligence et

l'esprit, et par là même, de dépasser les barrières de la langue, de la politique et de la religion. L'exploitation du sport et des compétitions internationales à des fins politiques constitue un affront à l'esprit même et aux valeurs de la tradition olympique.

De nombreux conflits et obstacles au développement peuvent paraître insolubles. Nous devons trouver des moyens novateurs et dynamiques pour faire face aux difficultés auxquelles nous nous heurtons et jeter des passerelles entre les personnes.

L'utilisation du sport aux fins de la promotion d'une culture de paix et du développement peut être un moyen efficace de consolider la paix à partir de la base et de promouvoir une dynamique de développement. Le sport ne peut toutefois pas favoriser à lui seul une paix durable. Des facteurs connexes, comme l'intérêt que les différents groupes manifestent envers la paix, l'engagement des médias, une participation forte de la société civile et le dévouement des organisations sportives, sont nécessaires pour que le sport soit un vecteur de paix efficace.

Israël appuie vigoureusement ce concept, et lance un appel à toutes les nations du monde pour qu'elles saisissent la chance que représente le sport afin de promouvoir la paix et le développement et continuent à renforcer les facteurs connexes afin de garantir la participation la plus large possible. Israël s'engage à prêter tout son soutien à cette initiative.

M. Rohde (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, dire que c'est un honneur pour mon gouvernement de faire partie des coauteurs du projet de résolution A/63/L.51, intitulé « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au travail remarquable réalisé par le Conseiller général du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, Wilfried Lemke.

En tant que coauteur de ce projet de résolution, l'Allemagne reconnaît l'importance du sport en tant que vecteur de compréhension mutuelle et de dialogue entre les peuples. Les activités sportives nous rapprochent et peuvent aider à faire tomber les barrières, notamment culturelles et linguistiques, et à aplanir d'autres divergences. Le sport joue un rôle précieux dans le rapprochement des personnes issues de milieux différents et peut contribuer à la promotion de la cohésion sociale et au rapprochement entre les cultures.

Les programmes sportifs peuvent également favoriser l'intégration sociale au sein des cultures en venant à bout de la discrimination et de la marginalisation sociale dont sont victimes les femmes et les handicapés. La participation des femmes et des filles aux activités sportives peut contribuer à promouvoir leur participation en toute confiance à la vie sociale et à développer leurs qualités de chef.

En outre, le sport peut être propice à la réalisation de toute la gamme des objectifs de développement convenus au niveau international. Le sport constitue donc un élément complémentaire approprié aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme l'a montré l'expérience, les programmes sportifs peuvent également concourir à la stabilisation politique nationale et à l'intégration sociale après les conflits. Ils peuvent notamment jouer un rôle clef dans la réhabilitation et la réintégration des enfants soldats et des autres jeunes ayant participé à des activités liées aux conflits.

Le Gouvernement fédéral allemand appuie donc vigoureusement l'attachement de l'Assemblée générale à la promotion du sport en tant que vecteur du développement et de la paix. Il approvisionne le Conseiller général du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et appuie financièrement son bureau par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour le sport au service du développement et de la paix. L'Allemagne continuera d'apporter un appui vigoureux au bureau en 2009.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom du Kazakhstan, je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général pour le rapport figurant au document A/63/466, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis », qui brosse un tableau détaillé des progrès réalisés à ce jour aux niveaux national, régional et international dans la définition de stratégies et de programmes dans le domaine du sport au service de la paix et du développement. L'accent mis par le rapport sur les nouvelles perspectives créées par les Jeux de la XXIX^e Olympiade et les XIII^e Jeux paralympiques à Beijing indique à juste titre que les Jeux organisés par la Chine étaient les premiers organisés dans un pays en développement, encourageant ainsi que d'autres améliorations qui débordent le cadre du sport lui-même et contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous nous félicitons également de l'appel solennel que le Président de l'Assemblée générale a lancé à tous les États Membres pour qu'ils respectent la trêve olympique lors des Jeux d'été de 2008 à Beijing, comme le reflète la décision 62/550 de l'Assemblée générale. Nous appelons donc la communauté internationale à respecter la trêve olympique à l'avenir, conformément à cet appel.

Compte tenu du développement actuel de la culture physique et du sport au Kazakhstan, mon gouvernement a élaboré un projet de loi pertinent, qui est l'une des mesures de développement qui sera bientôt autorisée par le Parlement. Au niveau national, cette loi garantira et protégera les droits du peuple kazakh à un accès égal à la culture physique et au sport. Elle créera un système de garanties juridiques et de conditions nécessaires au développement du sport de masse, à la préparation des équipes de réserve et à la formation des équipes nationales en précisant les relations, les droits et les devoirs des personnes et entre les personnes et des entités juridiques relatives au sport.

Le Kazakhstan a défini des concepts et des programmes complexes orientés vers les objectifs pour que les athlètes s'entraînent pour préparer les XXX^e Jeux olympiques d'été, qui se tiendront à Londres en 2012, ainsi que les XVI^e Jeux asiatiques qui auront lieu en 2010 à Guangzhou.

Pour appliquer la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, le Gouvernement kazakh examine actuellement, y compris lors des réunions spéciales du Conseil d'experts sur la coopération du Kazakhstan avec les organisations internationales, une loi pertinente en vue de ratifier cette convention.

Nous voudrions insister notamment sur l'utilisation du sport en tant qu'instrument au service du développement et de la paix, comme cela a été illustré par tous les pays pendant les XXIX^e Jeux olympiques d'été à Beijing. Pour la première fois, le relais de la torche olympique a été escorté, dans le cadre de la cérémonie, dans les rues d'Almaty (Kazakhstan). Cet événement a été un événement majeur non seulement pour les athlètes de mon pays, mais également pour toute la nation, qui a été fière de passer la torche à d'autres.

S'agissant des Jeux paralympiques, il convient de noter que le Kazakhstan attache une attention croissante à l'utilisation du sport dans le processus de réadaptation des personnes handicapées. Outre la

création des conditions nécessaires pour les personnes handicapées et l'organisation d'événements sportifs de masse et d'autres forums à leur intention dans tout le pays, la République du Kazakhstan s'apprête à signer la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif. Pour encourager une participation accrue des athlètes handicapés à des événements sportifs grâce à des mesures d'incitation financières ou autres, mon gouvernement a rémunéré les athlètes classés de la première à la sixième place aux Jeux olympiques de Beijing, quel que soit le sport.

En outre, mon gouvernement prend actuellement des mesures qui permettront de plus grandes réalisations non seulement dans les sports professionnels mais également dans les sports de masse. Ces mesures comprennent la création de conditions juridiques propices à la création et au fonctionnement d'organisations à but non lucratif œuvrant, en fonction de l'intérêt manifesté pour les sports, à l'unification des communautés, quelles que soient leurs divergences, ou utilisant le sport pour promouvoir des politiques ou à des fins d'éducation ou de réhabilitation de la santé mentale ou physique. L'un des plus grands avantages du sport est son efficacité en tant que source d'inspiration pour les jeunes, déclenchant des idéaux patriotiques et encourageant des valeurs d'équité, de tolérance, de paix, de respect des règles et le concept d'ardeur au travail, une compétitivité véritable et l'esprit sportif.

En 2011, le Kazakhstan va accueillir les VII^e Jeux asiatiques d'hiver et prend actuellement des mesures actives pour être prêt pour cet événement sportif important. Le Ministère du tourisme et du sport de mon pays a déjà mené des négociations avec les plus grands architectes du monde pour choisir les terrains qui seront utilisés pour la construction des installations sportives. Le budget gouvernemental provisionnel prévoyait un montant estimatif d'un milliard de dollars pour organiser les Jeux.

Ma délégation estime que la dynamique positive insufflée par les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour intégrer le sport au service du développement et de la paix sera encore accrue par la prise de conscience et les activités de plaidoyer visant à obtenir des pratiques compatibles avec le développement de caractère plus général. Un tel objectif peut être atteint par une coopération renforcée et des efforts concertés des États Membres pour établir

un cadre général du rôle du sport dans la promotion du développement et de la paix.

M. Stone (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est attachée aux principes du sport au service du développement et de la paix et au rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer pour servir ces principes. Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/63/466) dont l'Assemblée est saisie ce matin. Nous nous félicitons également de la décision du Secrétaire général de renouveler le mandat de son Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix et de la nomination de M. Wilfried Lemke pour assumer ce rôle. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec M. Lemke afin de partager nos expériences et de contribuer à identifier les pratiques optimales liées aux programmes sur le sport au service du développement et de la paix.

Nous souhaitons remercier la Suisse et le Chili pour avoir présenté le projet de résolution (A/63/L.51) aujourd'hui. L'Australie se félicite de s'être porté coauteur du projet de résolution.

En appuyant le sport dans les pays en développement, l'Australie offre la possibilité aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de développer leurs compétences en matière d'aptitude à animer une équipe, de travail d'équipe, d'autodiscipline et de respect pour eux-mêmes et pour les autres, en même temps qu'elle fournit à leurs énergies un exutoire positif. Le Programme de promotion du sport australien appuie des programmes majeurs dans sept pays et subventionne des activités moins importantes dans plus de 40 pays en Afrique, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique. Le Programme vise à améliorer les capacités des partenaires, tels que les autorités et les communautés locales, à planifier et à diriger les activités sportives qui contribuent à répondre à des priorités de développement identifiées localement. À Vanuatu, par exemple, 1 200 animateurs de groupes de jeunes sont formés à offrir des programmes de sport dans les villages sous la direction des chefs traditionnels.

Cette année même, les Gouvernements de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Australie ont annoncé un partenariat, l'Initiative Sport au service du développement Papouasie-Nouvelle-Guinée-Australie (Guinea-Australia Sport for Development Initiative), pour aider la Fondation du sport de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Papua New Guinea Sports

Fondation) à mener, gérer et réaliser des programmes à l'appui des politiques du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'Australie s'est engagée à financer ce programme jusqu'en 2016.

Avec l'expansion de nos programmes, l'Australie a créé un poste de conseiller pour le sport au service du développement au sein de notre agence internationale d'aide, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID). L'Australie possède également un certain nombre de programmes pour prendre en charge la participation des femmes et des filles aux activités sportives. Ce sont notamment Sport Leadership Grants for Women, qui offre des possibilités d'entraînement et de développement des aptitudes permettant aux femmes de jouer un rôle de direction et de prise de décision dans le sport.

Le sport fait partie intégrante du mode de vie australien, du regard que nous portons sur nous-mêmes et du regard que le reste du monde porte sur nous. Il consolide la cohésion sociale qui lie entre elles les familles, les communautés, les régions et la nation, de même qu'il forge des liens entre les nations. Nous restons attachés à l'utilisation du sport comme agent précieux au service du développement et de la paix dans le monde.

M^{me} Wilson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Assemblée de me donner la joie et l'honneur de m'exprimer au nom de mon gouvernement sur le point 42 de l'ordre du jour, « Le sport au service de la paix et du développement ». Il s'agit pour moi d'une tâche agréable qui néanmoins invite à l'humilité, puisqu'elle arrive dans le sillage des performances exceptionnelles d'athlètes jamaïcains et caribéens sur les pistes et les terrains de sport aux Jeux de la XXIX^e Olympiade, qui se sont tenus à Beijing cette année même.

Notre île a toujours nourri une tradition sportive – une tradition à laquelle tout Jamaïcain est fier de s'identifier aujourd'hui. Nous ne pouvons pas oublier la témérité de l'équipe de bobsleigh originaire de nos rivages tropicaux, qui, contre toute attente, s'est qualifiée pour les Jeux olympiques d'hiver de 1988. Nous nous souvenons de la détermination de notre équipe nationale de football, les Reggae Boy, qui est sortie de l'ombre pour se qualifier en 1998 pour la prestigieuse Coupe du Monde de football de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en France. Nos athlètes se sont régulièrement tenus à un niveau international dans les compétitions

régionales et internationales. Plus récemment, Usain Bolt a couru à la vitesse de la lumière à Beijing, captivant le cœur et l'imagination des passionnés, qu'ils soient sportifs ou non.

L'expérience de Beijing a servi à faire admettre une chose dont notre pays, notre peuple et notre gouvernement étaient déjà convaincus : le sport peut être très important pour les individus, pour les communautés et pour notre nation. Le sport génère des valeurs fondamentales comme l'esprit d'équipe, la discipline, la solidarité, la tolérance et la loyauté. Il favorise également les contributions actives des individus à la société et aide ainsi à développer une citoyenneté responsable ainsi que la fierté civique. Telles sont les valeurs qui sont au cœur de la recherche et de la réalisation de la paix et du développement.

Le Gouvernement jamaïcain est donc attaché à explorer et à exploiter davantage les possibles contributions que le sport peut apporter alors que nous cherchons à réaliser le développement économique et social pour notre peuple.

C'est dans ce contexte que nous faisons connaître officiellement notre satisfaction du rapport détaillé du Secrétaire général publié sous la cote A/63/466, qui examine les programmes et les initiatives mis en œuvre par les États Membres, les fonds, programmes et agences spécialisées des Nations Unies et par d'autres partenaires, en se servant du sport comme moyen au service du développement et de la paix.

En particulier, la Jamaïque appuie l'avis exprimé dans le rapport par le Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix, qui reconnaît que, si les programmes sportifs visant à promouvoir le développement et la paix peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'objectifs de développement connexes, le sport ne peut à lui seul assurer la paix ni résoudre des problèmes sociaux complexes. Nous nous associons au Groupe de travail qui estime qu'il s'agit plutôt de faire du sport un outil efficace qui s'inscrit dans un ensemble de pratiques compatibles avec le développement, et de l'utiliser dans une perspective globale et intégrée parallèlement à d'autres interventions et programmes, de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles.

Gardant ceci à l'esprit, le Gouvernement jamaïcain a entrepris un certain nombre d'initiatives au niveau national pour mettre en œuvre des initiatives sportives visant à promouvoir le développement et la

paix conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, y compris la résolution 62/271 de l'année dernière. C'est également sur cette base que la Jamaïque a décidé de se porter coauteur de l'actuel projet de résolution, publié sous la cote A/63/L.51.

La Jamaïque est attachée, par exemple, à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à travers le sport. Traditionnellement, nombre de nos athlètes d'élite ont été des femmes qui sont reconnues et célébrées dans notre pays. Je pense notamment à Merlene Otten, Déon Hemming, Veronica Campbell-Brown et Shelly-Ann Fraser, pour n'en citer que quelques-unes. Je suis heureuse d'informer l'Assemblée que nous avons mis la dernière main au projet définitif de notre politique en matière d'égalité des sexes. Avec l'approbation définitive et l'application par le Cabinet, cette politique renforcera encore, entre autres, l'idéal d'égalité entre les sexes dans le sport.

Une des stratégies principales adoptées par le Gouvernement au travers de l'Institut des sports repose sur la promotion et le développement des sports dans les écoles. Un de ses rôles premiers est de favoriser les sports afin de découvrir les talents dans les établissements scolaires de niveaux primaire, secondaire et tertiaire à travers son réseau de membres du personnel sportif dans toute la Jamaïque. Le développement des sports joue donc un rôle primordial dans le développement éducatif des jeunes Jamaïcains.

Le sport joue un rôle fondamental dans la coopération pour le développement. Nombre des délibérations sur les stratégies de développement et l'aide au développement dans les traités bilatéraux ou avec les organismes multilatéraux comprennent des mesures visant à appuyer la coopération dans le domaine du sport. En conséquence, la Jamaïque a conclu des accords bilatéraux qui comportent notamment des dispositions sur le sport en cours de mise en œuvre, d'autres accords étant actuellement en cours de négociation. Dans le cadre de ces accords bilatéraux, nous avons partagé nos expériences nationales, nos pratiques optimales ainsi que les ressources financières, techniques et logistiques pour l'élaboration de programmes sportifs. Nous avons l'intention de poursuivre notre coopération avec nos partenaires internationaux sur cette importante question de développement.

À l'heure où je parle, le Ministère chargé des sports dans ma capitale est sur le point d'achever la première mouture de ce qui devrait devenir une

politique des sports dynamique et efficace pour la Jamaïque. Le Gouvernement a également annoncé son intention de prévoir la possibilité, pour toute la population, de contribuer à cette politique. Comme on dit en Jamaïque, nous avons prévu d'avoir des consultations très larges, dans tous les « coins et recoins » du pays, car nous considérons que les sports ont un rôle important à jouer pour promouvoir le développement économique et social.

Comme chacun sait, il y a partout une pression internationale pour relever les défis du dopage dans le sport. Tous les pays du monde sont appelés à traiter de la question du dopage dans le sport en tant que question de sécurité et de priorité nationales. À cet égard, la Jamaïque a mis en place une Commission antidopage aux fins de mettre en œuvre la Convention internationale contre le dopage dans le sport. La Jamaïque est également partie à plusieurs instruments internationaux relatifs au sport ou comportant un volet sur le sport.

Les événements sportifs ont fourni récemment à l'ensemble de la population jamaïcaine de très belles occasions de s'autodéfinir. Nous ne pouvions qu'éprouver des sentiments spontanés de patriotisme et de fierté en nous identifiant à tous ces résultats merveilleux obtenus par nos sportifs et nos sportives. Il y a tout juste quatre mois, c'est ce qu'ont ressenti tous les Jamaïcains, au pays et ailleurs, lorsque notre équipe a quitté Beijing avec un nombre inégalé de records mondiaux, de records olympiques et de médailles. Nous nous définissons dans de tels moments, qui nous rappellent la prouesse et la résilience du tempérament jamaïcain.

La Jamaïque souhaite que le sport soit à nouveau considéré comme un instrument de définition et de transformation nationales, une activité récréative et de

loisir, un facteur de paix, un outil pour promouvoir l'éducation et la santé, avec tous les avantages économiques pouvant en découler. Le sport est à nos yeux un moyen de rétablir le lien au sein des communautés et un outil de transformation sociale. À cet égard, notre gouvernement a l'intention d'offrir à tous la possibilité de se divertir par le biais des activités sportives organisées par les municipalités. Le Gouvernement s'est par conséquent engagé à construire davantage de structures sportives et de loisirs dans toute l'île, afin qu'au bout du compte les gens puissent passer de bons moments.

Par l'intermédiaire de notre Commission du développement social, nous mettons actuellement en place des programmes pour repérer et développer les talents à tous les niveaux. Par le biais des programmes scolaires et des activités sportives organisées par les municipalités, nous nous employons à faire en sorte que les sports et les loisirs fassent partie intégrante de la politique jamaïcaine en faveur d'une vie saine. Nous savons tous que le sport forge le caractère, est un outil de gestion du temps, réduit les conflits et contribue à des relations saines et à des liens d'amitié. Le sport est une école de la vie.

Il est remarquable qu'une île aussi petite que la Jamaïque puisse être à l'avant-garde de l'athlétisme à tous les niveaux. Nous espérons maintenir la tradition de nos remarquables sportifs et sportives, inspirés par nos pionniers en la matière, Herbert McKinley et Arthur Wint, une tradition qui a entraîné le succès d'athlètes plus récents, tels que Danold Quarrie, Burt Cameron, Grace Jackson, Asafa Powell et Usain Bolt, alors que nous nous efforçons de nous acquitter de notre obligation internationale, conformément au mandat des Nations Unies sur le sport au service de la paix et du développement.

La séance est levée à 13 h 20.